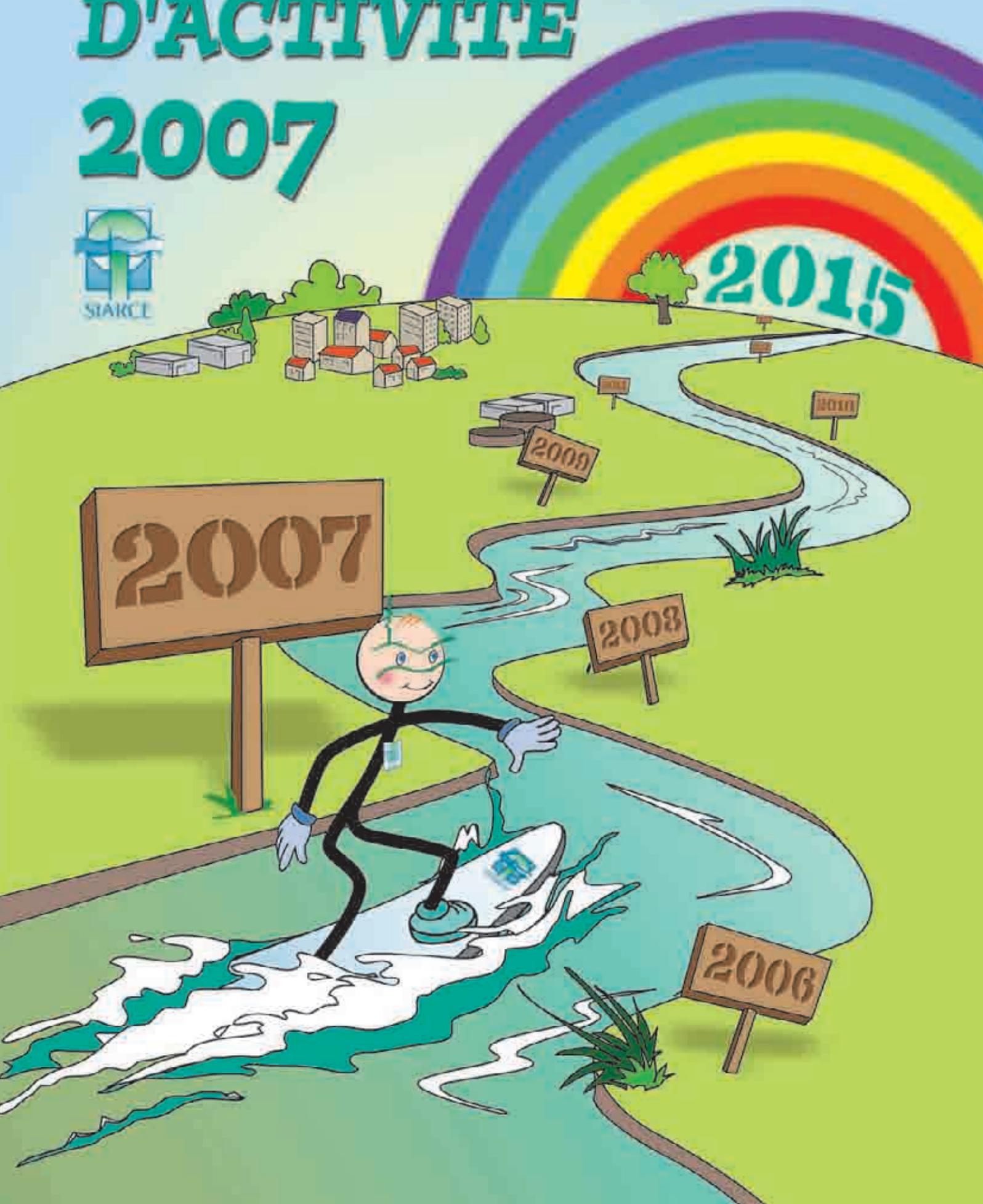


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007



2015

2007

2009

2008

2006

2010

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Éditorial 3

**Assainissement
et Réseaux** 4

**Eau, Aménagement et
Patrimoine** 10

**Régies et
missions particulières** 24

**Affaires administratives
et Juridiques** 26

**Information et Relations
Publiques** 30

**Finances et Ressources
Humaines** 36

**Bilan et perspectives :
Interview de
Jean-Luc Combrisson** 42



SOMMAIRE

Editoriaux



C'est avec une vive émotion que j'entreprends cet éditorial au terme de ma présidence. Quelle grande et belle aventure que celle du SIARCE ! Que de satisfactions d'avoir côtoyé des élus responsables, engagés, solidaires ayant su dépasser les clivages politiques et les querelles de clocher, pour partager un projet de territoire. Je remercie ces hommes et ces femmes qui, à force de volonté et de courage, ont contribué à faire du SIARCE un syndicat en mouvement, rigoureux et performant, remplissant pleinement son rôle de collectivité citoyenne.

Ce sont d'abord les décideurs politiques, les présidents successifs et l'ensemble des délégués syndicaux qui ont fait du syndicat une structure réputée pour son sens de l'innovation, son professionnalisme et la qualité de sa communication. Ce sont aussi le personnel du Siarce, compétent et motivé et les partenaires publics et privés pour la confiance qu'ils nous ont témoignée tout au long de ces années. Enfin, j'aurais une pensée toute particulière pour le monde associatif qui nous a soutenu dans nos démarches et nous a parfois appelé à nous interroger sur nos choix.

Ce rapport d'activité 2007 est un peu particulier. Arrivant entre deux mandatures, il me permet de faire le lien avec mon successeur, Xavier Dugoin, pour qui c'est un retour aux sources et à qui je souhaite pleine réussite. Plus que jamais, je souhaite transmettre cet héritage au nouveau Président, tel un passage de témoin. Ce passage marquera la poursuite du chemin déjà tracé par une politique responsable qui fait appel au bon sens afin de respecter notre environnement et notre cadre de vie. La protection de l'environnement n'est pas seulement un objectif en soi mais aussi une façon de se comporter, un état d'esprit, un engagement.

Aux nouveaux élus j'ai envie de dire : « inscrivez-vous dans la continuité de vos prédécesseurs et surtout OSEZ faire preuve d'anticipation et de courage ». Face aux nombreux défis à relever, je souhaite tous mes vœux de succès à la nouvelle assemblée pour la poursuite de cette formidable « entreprise ». J'ai confiance en l'avenir et, plus que tout, mes Chers amis, j'ai confiance en vous pour y parvenir.

Michel Binant,
*Président du SIARCE
de 1996 à mai 2008*

Tout d'abord, un grand merci à Michel Binant pour l'exemplarité de sa présidence. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier également l'ensemble des élus et l'administration du SIARCE pour l'œuvre accomplie et la confiance qu'ils m'ont témoignée. C'est avec honneur et fierté que j'accepte ce témoin qui marque le sceau d'une politique responsable et engagée que vous avez menée tout au long de ces années.

Je me réjouis notamment qu'au cours de cette mandature nous ayons pu obtenir la vice-présidence de la Commission locale de l'eau du SAGE nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ainsi que la présidence du groupe de travail Essonne-Juine et que nous ayons été retenu par l'Etat pour mettre en place le Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Essonne. Je suis ravi également de l'entrée des 3 communes de Seine-et-Marne (Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne) et de la Communauté de communes du Malesherbois, ce qui confère au SIARCE une dimension interdépartementale et même interrégionale.

Un long chemin reste encore à parcourir pour obtenir le bon état des eaux et face aux nombreux défis à relever, l'un des principaux objectifs sera de réaliser, pour l'ensemble du bassin versant, ce que nous avons entrepris à l'échelle des 33 communes qui composent aujourd'hui le SIARCE. A l'heure où le réchauffement climatique fait peser sur le monde des pressions considérables et où les questions de santé et de sécurité publiques génèrent de plus en plus de conflits, notre collectivité aura un rôle déterminant à jouer en développant de nouveaux outils et en renforçant ses efforts de sensibilisations auprès des populations sans qui nous ne pourrions gagner la bataille de l'eau.

J'ai conscience des tâches qui m'incombent et ferai face à mes responsabilités pour continuer à faire du SIARCE cette belle « entreprise » en mettant l'accent sur l'innovation. Cela ne pourra se faire que grâce à un esprit d'équipe où les élus auront leur place pleine et entière, où les dossiers seront montés avec rigueur et défendus avec force, où les communes adhérentes seront traitées avec justice et équité et je m'engage à ce que notre syndicat développe ses compétences et travaille en toute transparence.

Alors, mes Amis, unissons nos forces car relever les défis d'aujourd'hui conduira à résoudre les problèmes de demain.

Xavier Dugoin
Président du SIARCE

Direction de l'Assainissement et des Réseaux

Correspondant à la dernière année de la mandature, l'année 2007 aura vu la concrétisation de deux des principales actions engagées depuis 2002.

Tout d'abord, toutes les conditions financières, techniques et administratives ont été réunies pour lancer simultanément l'opération de mise aux normes de la station d'épuration dont les travaux ont débuté à la fin de l'année, pour une durée de deux ans, et la troisième tranche des travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux dans Corbeil-Essonnes.

Ensuite, bien que la prise d'effet du transfert des compétences de Corbeil-Essonnes n'ait eu lieu qu'au 1er juillet 2007, la Direction de l'Assainissement et des Réseaux a commencé à se structurer pour pouvoir gérer les réseaux qui collectent 50 % des eaux usées arrivant à la station d'épuration.

Enfin, elle a procédé au renouvellement de trois contrats d'affermage portant sur l'exploitation des réseaux d'assainissement des Communes de Boissy-le-Cutté, Vert-le-Petit et Echarcon. Elles se sont conclues par une diminution du montant de la part fermière de près de 25 %.

La gestion du système d'assainissement : un suivi au quotidien

Le système d'assainissement intercommunal

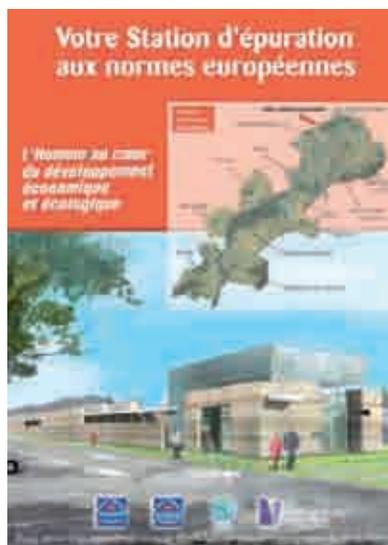
Le suivi au quotidien

Le Syndicat assure, pour le compte de 12 communes, le transport et le traitement des eaux usées. Les missions de la Direction de l'Assainissement et des Réseaux au quotidien sont les suivantes :

- contrôle et suivi de l'exécution du contrat d'affermage,
- suivi des résultats d'auto-surveillance du système d'assainissement,

- suivi et actualisation de la filière d'épandage des boues d'épuration. Ainsi pour 2007, deux nouvelles mises à jour du périmètre d'épandage ont été opérées, portant celui-ci à 1376 ha,
- élaboration des dossiers pour la « prime AQUEX » (Aide à la Qualité d'Exploitation versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) et la « prime épuration ».
- suivi du respect des conventions spéciales de déversement, qui définissent des conditions à respecter avant tout rejet d'eaux usées non domestique dans les réseaux, afin de protéger la station d'épuration,
- instruction des dossiers de demande de permis de construire pour lesquels la direction assainissement émet un avis sur les dispositifs à mettre en place pour l'évacuation des eaux usées,
- instruction des demandes de raccordement aux réseaux,
- instruction des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux), des DR (Demandes de Renseignements) et des demandes de dégrèvement (remboursement sur la facture d'eau potable en cas de fuite après compteur),
- élaboration de documents de communication, valorisant l'assainissement.





Convention de déversement avec le Centre Hospitalier Sud Francilien

Lors du dépôt du permis de construire relatif au futur Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) à la fin de l'année 2006, le SIARCE a attiré l'attention des différents acteurs sur les incidences que pouvaient présenter les rejets d'eaux usées d'activités hospitalières sur le fonctionnement de la station d'épuration, la qualité des boues destinées à la valorisation agricole et le milieu naturel. L'absence d'études scientifiques et de réglementations précises sur ce type d'effluent justifiait cette position.

A la suite d'une réunion en préfecture en janvier 2007, le SIARCE a accepté, à la demande du Préfet, de piloter un groupe de travail composé des représentants du CHSF, de la Société SNC HEVEIL (le constructeur de

l'établissement), de l'Etat (Bureau de l'environnement, DRIRE, DIREN, DDASS, DDAF, Service de Navigation de la Seine) et de la SEE. Après plusieurs réunions de travail, les membres le composant ont élaboré la trame de la convention de déversement qui sera proposée à la signature de toutes les parties au moment de la mise en service du Centre Hospitalier. Ce document intègre ainsi un haut degré d'exigences au niveau de la qualité des rejets, de la surveillance de ceux-ci et des dispositifs de sécurité à prévoir au sein de l'établissement en cas d'accidents ou d'incidents sur les unités techniques (Médecine nucléaire, Laboratoires, ...).

Travaux d'entretien de la station d'épuration

Depuis février 2006, le SIARCE a mis en place en partenariat avec son exploitant un plan d'actions afin de pallier plusieurs dépassements des niveaux des rejets en sortie de station d'épuration. La station actuelle atteint effectivement ses limites de capacité du fait d'une augmentation des charges et des concentrations de polluants en entrée de la station.

Ainsi, après la réhabilitation en 2006 de deux cellules de biofiltration (Biofors®) qui avait permis d'obtenir des résultats intéressants, il a été décidé de poursuivre cette action avec la réhabilitation de deux autres cel-

lules en 2007. Au final, elle aura permis de maintenir un rendement épuratoire conforme à l'arrêté préfectoral en attendant les améliorations suite aux travaux en cours sur la station.

Les réseaux communaux gérés par le SIARCE

Dans son programme de mandature 2002-2007, le Syndicat s'était donné comme objectif prioritaire la démarche de transfert par les communes de la compétence collecte des eaux usées, ceci dans le but de parvenir à une gestion globale et cohérente de l'assainissement à l'échelle de la zone de collecte épuration. Si les Communes d'Echarcon, de Fontenay-le-Vicomte et de Vert-le-Petit l'avaient entrepris dès la fin de l'année 2001, il aura fallu attendre le 1^{er} juillet 2007 pour que Corbeil-Essonnes, la Commune la plus importante de ce bassin, le fasse à son tour.

Dans une logique de gestion rationnelle de l'eau à l'échelle, cette fois-ci, du bassin versant de l'Essonne, la Commune de la Ferté-Alais, en transférant en 2007 sa compétence eaux pluviales avec une prise d'effet pour le début de l'année 2008, a rejoint celle de Boissy-le-Cutté qui avait délégué ses compétences assainissement l'année dernière.

Dans son programme de mandature 2002-2007, le Syndicat s'était donné comme objectif prioritaire la démarche de transfert par les communes de la compétence collecte des eaux usées, ceci dans le but de parvenir à une gestion globale et cohérente de l'assainissement à l'échelle de la zone de collecte épuration.

Boissy-le-Cutté

La première action entreprise a consisté au renouvellement du contrat d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2007. Malgré un délai très court, la procédure a été menée en moins de 6 mois, le SIARCE a réussi à obtenir à prestations équivalentes une diminution du

montant de la redevance du délégataire de près de 25 % ; passant ainsi de 1,68 € HT/m³ à 1,27 € HT/m³. La durée de ce contrat, intégrant également l'entretien du réseau des eaux pluviales et de ses annexes, est fixée à 10 ans.

Un dossier de demande de subventions a été également élaboré afin de réaliser une étude destinée à apprécier les possibilités de modernisation de la station d'épuration ou la nécessité de la reconstruire.

Echarcon

Une procédure de délégation de service public de l'assainissement sur la commune a été conduite, en parallèle de celle menée sur la commune de Vert-le-Petit. Au terme de celle-ci, il a été décidé d'attribuer la délégation à la Société des Eaux de l'Essonne pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, le SIARCE a assisté la commune sur plusieurs opérations d'aménagement en cours de réalisation sur son territoire.

Fontenay-le-Vicomte

Pour cette année 2007, la Direction de l'Assainissement et des Réseaux n'a pas entrepris d'importants travaux sur les réseaux d'assainissement. Elle a contrôlé la bonne exécution du contrat d'affermage, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'entretien courant et des réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales.

Enfin, il est à noter qu'en raison de la bonne gestion de ce service depuis plusieurs années, il a été décidé de diminuer le montant de la redevance collective de près de 15 % pour 2008.

La Ferté-Alais

Après plusieurs réunions de travail avec la commune sur la problématique du ruissellement des eaux pluviales, le Syndicat a élaboré un dossier de demande de subventions pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales. Les conclusions de cette étude permettront d'aboutir à un programme hiérarchisé d'actions, afin de pallier cette problématique.

Le SIARCE a également entrepris le renouvellement du marché d'entretien du réseau d'eaux pluviales dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2007.

Vert-le-Petit

Du fait que le contrat d'affermage venait à échéance à la fin du mois d'octobre 2007, le SIARCE a dû mener une procédure de délégation de service public de l'assainissement. A l'image de ce qui s'était passé sur la commune de Boissy-le-Cutté, la renégociation de ce contrat aura vu la diminution du montant de la redevance du délégataire d'un peu plus de 25 %, la redevance passant de 0,28 € HT/m³ à 0,20 € HT/m³. La durée de ce contrat conclu avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone est fixée à 5 ans.

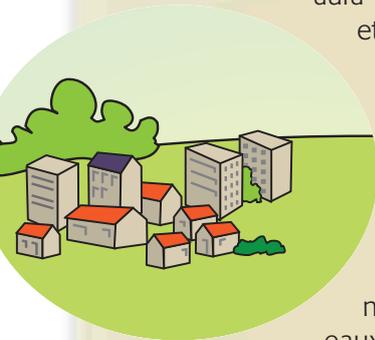
Plusieurs réparations ponctuelles sur les réseaux ont dû être opérées. D'autres travaux plus importants cette fois-ci seront entrepris en 2008 pour pallier les insuffisances du réseau d'eaux pluviales, rue du Général Leclerc notamment.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le service public d'assainissement non collectif compte à ce

Corbeil-Essonnes

Le transfert des compétences « collecte des eaux usées » et « eaux pluviales » au SIARCE aura nécessité de réorganiser et de renforcer la Direction de l'Assainissement et des Réseaux.



Tout d'abord, un stagiaire a réalisé pendant six mois un diagnostic sur l'état et le fonctionnement des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales. Pour affiner cet état des lieux, un premier dossier de demande de subventions a été adressé aux financeurs habituels afin de réaliser en 2008 une campagne de mesures sur les réseaux dont les résultats seront intégrés à l'outil de métrologie « SEMAFORE ». Un deuxième dossier est en cours de préparation en vue cette fois de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement datant de 1999.

Ensuite, sans attendre les conclusions de ce dernier mais en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé, le SIARCE a pris ses responsabilités concernant les avis rendus sur les demande de permis de construire. Il a sollicité la transmission de pièces complémentaires afin de pouvoir formuler des prescriptions détaillées ou encore donné des avis défavorables lorsque la capacité des réseaux serait insuffisante au regard de la construction envisagée.

Enfin, la Direction a accueilli un nouvel ingénieur chargé de suivre le contrat d'affermage qui avait été conclu par la commune, les programmes de réhabilitation des zones ANRU et de définir les travaux à entreprendre sur les réseaux.

jour 9 communes : Auvernaux, Boissy-le-Cutté, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Maisse, Ormoy, Vert-le-Petit et enfin Corbeil-Essonnes qui a transféré sa compétence au SIARCE à la fin de l'année 2006.

Dans le cadre de ce service, le Syndicat a instruit cette année plusieurs permis de construire et réalisé quelques contrôles d'installations neuves. Un programme de contrôle des installations existantes sera lancé en 2008. Il permettra d'apprécier les travaux de mise en conformité à réaliser ultérieurement par les propriétaires.



Réhabilitation, extension et mise aux normes de la STEP

En 2006, le marché de « conception-réalisation » pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration avait été signé avec le Groupement « Vinci Construction France – Sobeia Environnement – Cabinet Monique Labbé ». Le projet proposé avait été retenu en raison de la possibilité de réutiliser au maximum le génie civil existant, limitant ainsi le coût des travaux, de son évolutivité (la capacité de l'usine pouvant être augmentée sans travaux « importants » supplémentaires), de sa compacité et de la mise en place d'une désodorisation efficace.

L'année 2007 aura permis de réunir toutes les conditions administratives et financières pour pouvoir entreprendre les travaux.

Ainsi, sur le plan administratif, deux arrêtés préfectoraux (Loi sur l'Eau et Installations Classées pour la Protection de

l'Environnement - ICPE) et un récépissé de déclaration ICPE ont été délivrés par le Préfet après la réalisation d'une enquête publique du 26 mars au 27 avril qui n'a amené aucune remarque. Il est à noter que le SIARCE a organisé en parallèle une réunion publique d'information sur les travaux, le 5 avril 2007. Le Maire d'Evry a, quant à lui, accordé les permis de construire et de démolir (correspondant à un ancien bâtiment situé sur le site) le 25 mai 2007.

Sur le plan financier, le SIARCE avait sollicité à la fin de l'année 2006 des subventions dont les conditions d'attribution auront été finalement très variables d'un financeur à l'autre. Ainsi, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé une subvention de 45 % sur un montant de base de 18 482 100 € HT. Le Conseil Général a, quant à lui, retenu un montant de base de 19 546 915 € HT avec un taux de 15 %. Enfin, le Conseil Régional de l'Île-de-France a accordé une subvention de 20 % sur un montant de base de 13 824 000 € HT.



**Les travaux
de mise aux
normes de la
station
d'épuration
devraient se
terminer en
2009**

**Optimiser,
coordonner,
réhabiliter
pour
améliorer en
permanence
le système
d'assainis-
sement**

À la suite de l'obtention des autorisations et des subventions, le Groupement a alors pu réaliser les études de conception avant de débiter les travaux en décembre 2007. Le planning de réalisation de l'opération comprend quatre phases qui s'étaleront jusqu'en décembre 2009 avec réception progressive de certains ouvrages permettant une amélioration du traitement au fur et à mesure notamment sur les paramètres azote et phosphore.

Optimisation du fonctionnement du système d'assainissement

En parallèle des actions entreprises au niveau de la station d'épuration, la Direction de l'assainissement a mené à bien différents projets portant sur le

lancement d'études, la réalisation de travaux et la préparation de dossiers de demandes de subventions.

Etudes

Etude de réhabilitation des postes de refoulement et de mise en place d'une gestion coordonnée du système intercommunal

Dans un souci de supprimer tous rejets d'eaux usées vers le milieu naturel, notamment pendant les épisodes pluvieux, le SIARCE a cherché, tout d'abord, à construire des baches de stockage au niveau des postes de refoulement permettant de retenir les effluents puis de les restituer au réseau lorsque celui-ci n'est plus saturé. Pour optimiser le fonctionnement de ces dispositifs, une étude a été lancée dans le but de mettre en place une gestion coordonnée entre les différents ouvrages (postes de refoulement, vannes et baches de stockage). Cette étude portant également sur la réhabilitation des postes a permis de définir :

- le matériel nécessaire à la mise en place des protocoles de communication entre les différents ouvrages,
- les ouvrages complémentaires à construire pour éviter au maximum et réduire les volumes des bypass vers le milieu naturel (création de bache de rétention, pose de vannes...),
- le programme de travaux permettant de pallier les problèmes de sécurité sur les postes.

Les différents dossiers de demande de subventions concernant ces travaux sont en cours de rédaction et seront déposés auprès des partenaires financiers du SIARCE courant 2008.

Actualisation du périmètre d'épandage

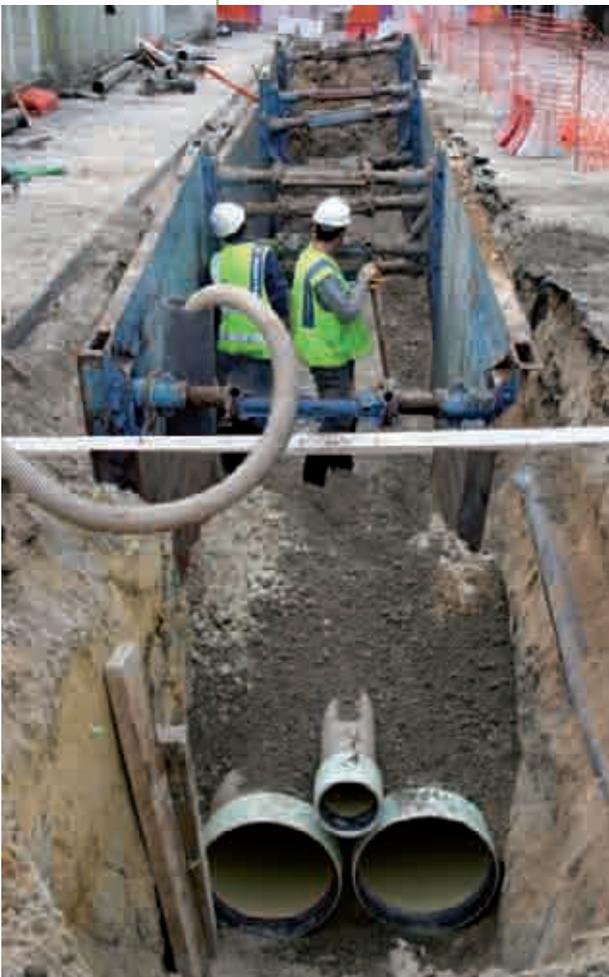
La future station d'épuration présentera des capacités épuratoires plus importantes, aussi bien en quantité qu'en qualité. Cela engendrera un volume de boues supplémentaire qui nécessitera l'extension du périmètre d'épandage et la création d'une deuxième plateforme d'entreposage permettant de stocker la totalité de la production annuelle de boues dans de bonnes conditions.

Pour cela, le SIARCE a entrepris la recherche de nouvelles parcelles en l'orientant préférentiellement sur les communes de son bassin de collecte-épuration, ceci afin de rapprocher les territoires de valorisation de boues avec ceux de production des eaux usées. Le dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » sera déposé dans le courant de l'année 2008 en préfectures d'Essonne et de Seine-et-Marne en vue d'obtenir un nouvel arrêté inter préfectoral.

Travaux

Réhabilitation des collecteurs intercommunaux sur Corbeil-Essonnes - Tranche 3

Le projet de réhabilitation des collecteurs intercommunaux « Corbeil-Essonnes – Tranche 3 » vise non seulement à supprimer les différents dysfonctionnements existants sur les réseaux (contre-pente, grande profondeur des réseaux, présence d'odeurs, ancienneté des réseaux, etc.), mais également à rétablir un écoulement hydraulique optimal et réduire le temps de transfert des effluents vers la station d'épuration. Pour parvenir à cet objectif, il a été décidé de déplacer le poste de refoulement de la station d'épuration au niveau des Allées Aristide Briand, secteur où se rejoignent les réseaux de la rive droite de la



Seine et ceux provenant de la Vallée de l'Essonne.

En raison de ces choix techniques, une parfaite coordination des programmes des travaux et ceux de la station d'épuration a dû être opérée afin que ce poste soit opérationnel au moment de la mise en service des premiers ouvrages de la station d'épuration, prévue en novembre 2008. Une première partie de ces travaux a commencé à la fin de l'année avec la réhabilitation des collecteurs et des branchements associés, rue Félicien Rops et rue Oberkampff.

Enfin, il est important de rappeler que ces travaux se font en concertation avec la Ville de Corbeil-Essonnes, la Communauté d'Agglomération de Seine-Essonnes, les différents concessionnaires sans oublier les sociétés de transport en commun et le passage des convois exceptionnels. La réalisation du planning prévisionnel a ainsi tenu compte des impératifs liés au maintien du service public pendant le déroulement de ces travaux.

Cœur de Bourg



Dans le cadre de l'opération dite de « Cœur de Bourg », où le SIARCE a piloté les travaux pour le compte de 8 Maîtres d'Ouvrage, il a été entrepris la réhabilitation du réseau intercommunal situé rue du Vieux Marché à Saint-Germain-lès-Corbeil et à Saint-Pierre-du-

Perray. A cette occasion, la mise en conformité des installations privatives d'assainissement a également été opérée.

Raccordement du Centre Hospitalier Sud Francilien

Pour desservir le futur Centre Hospitalier Sud Francilien, des extensions du réseau des eaux usées, des eaux pluviales et d'eau potable ont été réalisées par le Syndicat sous l'avenue de Strathkelvin à Corbeil-Essonnes au cours du dernier trimestre de cette année. Pour cela, une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU) a dû être signée avec la Commune de Corbeil-Essonnes et le SIARCE.

Perspectives

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine de dépollution en date du 13 juillet 2007, rappelle la nécessité de mettre en place une politique de gestion de l'assainissement cohérente sur le bassin collecte-épuration. Les principales prescriptions de cet arrêté sont les suivantes :

- Les règlements d'assainissement du Syndicat et des communes du bassin de collecte-épuration doivent être harmonisés, en d'autres termes, disposer d'un règlement d'assainissement unique,
- Une convention de déversement des eaux usées devra être établie avec toutes les communes qui sont raccordées au réseau intercommunal,
- Le SIARCE devra être consulté par le Maître d'Ouvrage compétent en matière de collecte à l'endroit où se fera le déversement des effluents non domestiques et qui aboutissent aux ouvrages de transport et à la station d'épuration du Syndicat,

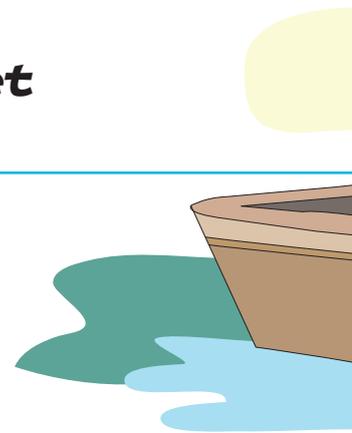
- Le SIARCE devra, soit par des actions directes ou par le biais de conventions avec les communes raccordées au réseau intercommunal, stopper la progression des volumes d'eaux de ruissellement collectées et réduire la proportion d'eaux claires parasites permanentes admises sur la station. Il ressort de ces prescriptions que les communes devront se doter de moyens importants afin de respecter les exigences de cet arrêté. Il est également nécessaire qu'elles procèdent à :

- ⇒ l'actualisation de leur Schéma Directeur d'Assainissement pour aboutir à un programme d'actions afin d'améliorer le fonctionnement de leur système d'assainissement, d'autant plus que les financeurs accordent en priorité des aides aux communes qui disposent d'un Schéma Directeur d'Assainissement actualisé,
- ⇒ la mise en conformité des branchements existants et nouveaux,
- ⇒ le développement de la métrologie sur les réseaux de collecte.



Direction de l'Eau, de l'Aménagement et du Patrimoine

Le projet EXONA 2015, qui a clairement affirmé la nécessité de mettre en œuvre au sein du Syndicat une véritable politique de développement durable, s'est traduit au niveau des structures et des projets par une orientation claire et volontaire en vue d'atteindre les objectifs de bon état des eaux (conformément aux orientations de la



Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000, traduite en droit français par la loi d'avril 2004), et ainsi améliorer la santé et la sécurité publiques.

L'année 2007 aura ainsi marqué à la fois la continuité des objectifs de la mandature 2002-2007 et engagé le Syndicat vers une nouvelle mandature au cours de laquelle de nouveaux projets seront à même de conforter la politique articulée autour des engagements de la Charte EMERAUDE.

SERVICE DE LA RIVIERE ET DES MILIEUX NATURELS

**Un chantier innovant
d'intérêt général
au cœur de
Corbeil-Essonnes :
l'aménagement des
berges sur le tronçon
"Combes Marnes - RN7"**

Rue de Paris est insuffisante pour garantir le bon écoulement des eaux en période de crue et les berges, tant naturelles qu'artificielles, sont en mauvais état.

Depuis 2005, il a donc été envisagé de réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement visant à :

La capacité hydraulique du tronçon de l'Essonne situé entre le Boulevard Combes Marnès et la

- Elargir le lit sur la partie aval pour lutter contre les inondations dans Corbeil-Essonnes





- Consolider les berges pour éviter tout risque d'effondrement
- Participer à l'amélioration écologique et paysagère de ce tronçon dans un contexte fortement urbanisé.

ges destinées à atteindre l'ensemble des objectifs de cette opération, à savoir concilier les problématiques "lutte contre les inondations" et "amélioration de la biodiversité".

Achèvement de travaux sur les opérations débutées en 2006

Réhabilitation des ouvrages hydrauliques du moulin de Boutigny :

Le Moulin de Boutigny est situé à l'aval du Domaine de Bélesbat, sur les communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne.

La réhabilitation des ouvrages existants (vannes, déversoir) et la création de nouveaux ouvrages (clapet, passe à poissons...) étaient nécessaires afin de protéger l'activité du moulin, préserver la Commune de Boutigny sur Essonne contre les risques

d'inondation et assurer une meilleure gestion globale de ce cours d'eau à l'échelle de son bassin versant.

Ces travaux ont débuté en février 2006 et ont été inaugurés en juin 2007 lors des Journées Emeraude organisées par le SIARCE.

Création d'une dérivation de l'Essonne aux Prés du Château à Gironville-sur-Essonne :

Afin de lutter contre les problèmes d'inondation sur les communes situées en amont de notre département, un bras de dérivation de la rivière a été créé à Gironville-sur-Essonne en aménageant un fossé de délestage du bras gauche vers le bras droit de l'Essonne.

Dans le but de préserver l'intérêt écologique de ce secteur, le principe d'aménagement retenu a été la création d'une dépression

Meilleure gestion du cours d'eau, lutte contre les inondations, protection de la biodiversité et de l'environnement, tels sont les atouts des nouveaux ouvrages hydrauliques



Pendant l'été 2007, une démarche importante de concertation et d'information a été entreprise auprès de chaque riverain concerné. Ainsi, une convention de servitude temporaire d'occupation et de passage d'hommes et d'engins, pour la réalisation des travaux, a été signée avec chaque riverain (soit environ 30 conventions).

Suite aux différentes procédures administratives mises en œuvre et obtenues dans le courant de l'année 2007, les travaux ont pu débuter en septembre 2007 et doivent se terminer en juin 2008.

L'originalité de cette opération réside dans le grand nombre de techniques de protection de ber-



Une année préparatoire à la réalisation de travaux pour 2008 :

L'affaire du moulin d'Echarcon...

La restauration des ouvrages hydrauliques du moulin d'Echarcon est une opération majeure du programme d'aménagement des biefs de la rivière Essonne. Ces ouvrages ont un impact important sur le fonctionnement de la rivière, le maintien des zones humides et la gestion des étiages et des crues. Situés en partie terminale du bassin de l'Essonne, ils constituent le premier ensemble d'ouvrages après le confluent avec la Juine, en limite d'un secteur fortement urbanisé.

L'année 2007 aura été marquée par l'obtention :

- de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2007 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de réhabilitation du complexe hydraulique ;
- de l'autorisation ministérielle du 23 juillet 2007 concernant les interventions dans le site classé du parc du château d'Echarcon ;
- de l'ensemble des arrêtés attributifs de subventions relatifs à cette opération ;
- des marchés de travaux concernant les phases hydrauliques et bâtiment.

La solution technique retenue et validée par tous, y compris les propriétaires, nécessite la démolition partielle du moulin neuf et sa reconstruction après réalisation de la phase de travaux hydrauliques. Cette phase de démolition-reconstruction a fait l'objet d'un projet architectural finalisé lors du printemps 2007. Les dépôts des permis de

démolir et de construire sont désormais soumis à l'autorisation du propriétaire.

Or, lors des négociations avec le représentant de la copropriété, celui-ci a fait part au SIARCE de son opposition au projet architectural présenté au motif que ce dernier ne lui permettra pas de disposer d'une terrasse visitable.

Cette position ferme du propriétaire se traduit également par le refus de signer toute convention de servitude temporaire relative à l'accès aux ouvrages hydrauliques et à leurs accessoires pour permettre la réalisation des travaux, telle que prévue à l'article 7 de la convention de servitude d'occupation permanente du 9 février 2005.

Cette situation de blocage, alors que l'ensemble des autorisations administratives et des financements sont d'ores et déjà acquis, met en péril la planification des travaux pour lesquels les entreprises sont désignées et le démarrage des premiers chantiers programmés initialement en novembre 2007.

Le Comité Syndical du SIARCE a par conséquent délibéré en date du 13 décembre 2007 afin de mandater le Président pour que, à défaut de règlement rapide de cette affaire dans le cadre de la Déclaration d'intérêt général existante, soit lancée une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. La suite des événements est entre les mains des services de l'Etat...

Un important travail technique et administratif pour réhabiliter les petits affluents de la rivière Essonne

La plupart des petits affluents de la rivière Essonne présentent

d'environ 25m de large avec un chenal central d'écoulement ; la partie terminale a été aménagée en un lieu propice aux poissons (repos, nourrissage, frai). Au cours de l'année 2007, des plantations arbustives (environ 200 sujets) ont été réalisées.

La biodiversité a été fortement améliorée. Dans le cadre des mesures compensatoires du projet, un plan de gestion des 17 hectares du parc communal a ensuite été élaboré afin de pérenniser cette richesse écologique.

Cette opération a également été inaugurée au cours des Journées Emeraude de juin 2007.

**La réhabilitation
du Moulin
d'Echarcon :
une opération
majeure
pour le bon
fonctionnement de la
rivière**



des dysfonctionnements similaires (envasement du lit, faible diversité écologique, qualité d'eau à améliorer...).

C'est le cas en particulier du ru de Boigny (situé en rive droite de la rivière Essonne sur la commune de Baulne), du Fossé Coulant (situé en rive droite de la rivière Essonne sur la commune de Buno-Bonnevaux) et des rus présents sur les communes de D'Huison-Longueville et Cerny.

Afin de mettre fin à ces différents dysfonctionnements, un dossier spécifique à chacun de ces affluents a été élaboré et envoyé aux financeurs.

Au cours de l'année 2007, les dossiers réglementaires ont été élaborés ainsi que les dossiers techniques nécessaires aux appels d'offres afin de débiter ces travaux en 2008.

L'objectif de ces trois opérations est principalement la réduction de la largeur du lit à l'aide de banquettes végétalisées créant un ensemble de méandres. La vitesse du courant est alors augmentée et la sédimentation diminuée.

Des aménagements à vocation écologique sont également proposés ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion pour un entretien global et cohérent de ces affluents.



Zoom sur les rus présents à D'Huison-Longueville et Cerny

Le Ru de Cerny souffre également d'une mauvaise répartition hydraulique entre ses différents bras. Ces travaux viseront à mieux répartir les débits et améliorer le franchissement des ouvrages par la faune piscicole. Un ancien bras sera recrusé et transformé en passe à poissons.

Un important travail de concertation a également été mené auprès des riverains (plus de 300) dont un nombre important a été rencontré sur place.

De plus, les services du SIARCE ont animé une réunion publique d'information concernant l'opération de restauration du ru de Cerny le 26 octobre 2007, en présence de la population et des élus des communes concernées. Cette manifestation a rassemblé une centaine de personnes.

Par ailleurs, lors de visites de terrain pour l'élaboration des dossiers réglementaires, les prestataires du SIARCE ont observé, au niveau d'un déversoir, un passage d'eau souterrain entre les deux bras du ru de Cerny, provoquant un quasi assèchement du cours d'eau aval. Face aux menaces sur le fonctionnement de l'écosystème et des atteintes sur la salubrité et la sécurité publiques, le SIARCE a alerté la Commune de Cerny qui a organisé une réunion sur place le 13 juin 2007 en présence des services de la Police de l'Eau.

Il a alors été décidé de mettre en place une procédure visant à la réalisation de travaux d'urgence. Le SIARCE a donc proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux après l'obtention des autorisations administratives (police de l'Eau

et propriétaires riverains). Cette opération a permis d'assurer une étanchéité suffisante du lit avant la restauration complète du ru en 2008.

Des études et réflexions menées pour améliorer la connaissance et la gestion de la rivière

Poursuite de l'étude relative au fonctionnement sédimentaire de la rivière Essonne

La sédimentologie est une problématique importante du complexe hydraulique formé par la rivière Essonne et ses annexes.

Une étude a ainsi été lancée en 2005 et a pour objectifs :

- comprendre le phénomène de création des bancs de vase et de mobilité des sédiments,
- proposer des techniques adaptées pour une gestion des sédiments.

La granulométrie spécifique de la rivière Essonne a nécessité un partenariat avec l'Université de Rouen pour le piégeage et l'analyse des vases.

L'étude s'est poursuivie en 2007. Elle pourra être finalisée lorsque les conditions hydrauliques seront redevenues propices (débits suffisants).

C'est parce que les affluents de la rivière Essonne ont un impact sur celle-ci, qu'il est important de les réhabiliter



**L'entretien
de la rivière
Essonne et
de ses
annexes
hydrauliques :
une
opération
essentielle
pour
maintenir le
bon fonction-
nement de ce
patrimoine
aquatique**

Aménagement de pièges à nitrates : mise en place d'un partenariat scientifique

La rivière Essonne est principalement alimentée par la Nappe de Beauce. Cette dernière est fortement impactée par les nitrates. Des efforts sont entrepris depuis quelques années pour réduire les pollutions d'origine agricole, mais, compte tenu de la taille de ce réservoir, les concentrations en nitrates ne diminueront pas avant plusieurs dizaines d'années.

Afin de réduire cette pollution qui participe au phénomène d'eutrophisation de la rivière, il est proposé de réaliser des pièges à nitrates à partir d'anciennes cressonnières ou de zones humides. En effet, les végétaux aquatiques utilisent les nitrates présents dans l'eau pour leur croissance. L'optimisation de ce processus naturel pourrait permettre ainsi de dépolluer l'eau issue des résurgences avant leur déversement dans la rivière.

Une convention de partenariat a été signée en 2007 avec AGRO-CAMPUS Rennes (ex INRA) afin qu'une étude de faisabilité soit

réalisée. Cette étude a mis en évidence l'intérêt scientifique de ce projet pouvant faire l'objet d'un sujet de recherche.

Les financeurs ont montré un vif intérêt à cette démarche novatrice. Le PIREN Seine (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine) et le CEMAGREF seront associés à cette démarche.

La maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la rivière Essonne assurée pour la com- mission exécutive



L'entretien de la rivière Essonne et de ses annexes hydrauliques (marais, étangs, affluents...) est une opération essentielle pour maintenir le bon fonctionnement de ce patrimoine aquatique. Il est ainsi nécessaire d'intervenir régulièrement, notamment en termes de fauchage, faucardage (coupe des végétaux aquatiques), élagage, retrait d'embâcles, et « bûcheronnage » (abattage d'arbres menaçant de tomber et / ou abattage et élagage sélectif).

Afin de garantir la cohérence des travaux d'entretien de ce patrimoine aquatique et donc d'éviter aux propriétaires riverains certains soucis matériels, techniques ou financiers relatifs à la gestion de ce cours d'eau, il a été créé une Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne. C'est une association regroupant les 1200 propriétaires riverains de la rivière Essonne.

Les travaux d'entretien sont réalisés annuellement et globalement dans le cadre d'un programme pluriannuel, sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission Exécutive et la maîtrise d'œuvre de la RACINE. Ce programme a notamment pris en compte les berges ayant fait l'objet de restauration en génie végétal.

Ainsi, en 2007, ont été fauchés 66 500 mètres linéaires de berges, faucardés 21 890 mètres linéaires de cours d'eau, élagués 1635 mètres linéaires de berges, retirés 169 embâcles (branches, arbres...) et abattus 70 arbres jugés dangereux.

La gestion du fichier de la Commission Exécutive permettant le prélèvement des taxes auprès des riverains est également assurée par le Syndicat.

La gestion et la surveillance au quotidien de la rivière

La rivière fait l'objet d'une surveillance permanente au travers de l'outil SEMAFORE et par un suivi in situ des niveaux (échelles limnimétriques) en période de crues et d'étiages. C'est le cas également pour les ouvrages hydrauliques et les berges avec l'organisation d'interventions d'urgence en cas de travaux. La



gestion de la rivière passe également par :

- L'information et la sensibilisation des riverains, des usagers et des communes à travers, entre autres, des rencontres sur le terrain, des conversations téléphoniques ou des visites de chantiers ;
- La continuité des avis donnés sur les permis de construire et de démolir venant des communes ayant délégué la compétence assainissement ou eaux pluviales ;
- La continuité des avis donnés lors des enquêtes publiques sur des aménagements pouvant avoir un impact sur le milieu naturel ;
- Un travail de plus en plus transversal avec les différents services du SIARCE ;
- De nombreux contacts et un fort partenariat avec les services de l'Etat (DDAF, ONEMA, Préfecture...), les partenaires financiers (Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau...), les diverses associations actives sur le territoire du SIARCE...

Ces politiques et actions de surveillance et gestion ont été exposées et présentées lors des Journées EMERAUDE de juin 2007.



SERVICE DE LA METROLOGIE ET DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE



Un schéma directeur d'Information Géographique et de Météologie

Le SIARCE veut se doter en 2008 d'un schéma directeur d'information géographique et de météologie, outil de planification qui doit en définir les grands axes stratégiques pour les années 2008-2015, ce qui coïncide avec la prochaine mandature. Il permettra une meilleure visibilité et lisibilité des projets qui vont être mis en place dans les années à venir en s'inscrivant dans une politique cohérente.

Le SIARCE proposera ainsi aux communes adhérentes un ensemble de services les aidant dans les domaines des réseaux, de l'urbanisme, de la gestion du droit des sols...

Une première version a été rédigée en 2007 et doit être finalisée en 2008.

LE SIGNE

Le cadastre

En 2007 la phase livraison du cadastre aux communes s'est terminée par les villes de Corbeil-Essonnes et Prunay-sur-Essonne. Cette année a été l'occasion d'échanger sur l'outil de consultation avec l'ensemble des communes.

Le cadastre version 2007 a été intégré au mois d'août et les utilisateurs ont pu bénéficier ainsi des dernières mises à jour.

La mise en place de la cartoθήque

Différentes procédures qualité ont été définies concernant la production de cartes comme par exemple le respect d'une charte graphique, l'archivage et l'insertion de cartes dans une cartoθήque disponible à l'ensemble des agents.

Le SIGNE, en exploitant ou en enrichissant les données à sa disposition, a participé à de

nombreux projets nécessitant la production de cartographie

L'enrichissement de l'ensemble et le regroupement des données

Sur la base de données cadastrales, les données assainissement ont été superposées (par exemple les réseaux d'assainissement disponibles) mais aussi les données relatives au milieu naturel.

Le fait de regrouper l'ensemble des données permet, notamment, de faciliter l'instruction des permis de construire dans le cadre du calcul de la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout).

En 2008, cet outil sera complété pour tenir compte de nombreux paramètres supplémentaires liés à l'assainissement, l'urbanisme et au milieu naturel.

Le SIG et l'informatique

Le SIG s'appuie sur de nombreux outils informatiques, bureautiques et serveurs. Une mise à jour importante des logiciels a été réalisée en 2007 ; celle-ci a été caractérisée par un gain en performance et une meilleure ergonomie des fonctionnalités disponibles.

La maintenance du site de consultation du cadastre et des

serveurs dédiés au système d'information géographique (serveur web, serveur d'application, système de gestion de base de données relationnelles) réalisée en partenariat avec le prestataire informatique, a garanti la sécurité et surtout la disponibilité du système, notamment des données cadastrales pour les communes et les agents du syndicat.

SEMAFORE

La qualité de la rivière Essonne en 2007

Dans le cadre de ses compétences en termes de gestion de rivière, le SIARCE procède depuis 1992 au suivi saisonnier de la qualité des eaux de la rivière Essonne depuis la limite du département de l'Essonne jusqu'à la confluence avec la Seine.

Le bilan qualitatif de l'année 2007 est plutôt mauvais pour le cours principal de la rivière Essonne comme pour ses affluents. Les apports liés aux précipitations et au ruissellement sont particulièrement marqués cette année par le climat assez atypique : sécheresse en avril et précipitations très abondantes en été.

La qualité hydrobiologique de la rivière a évolué par rapport à la moyenne 2003-2006 avec une amélioration sur la partie aval en juillet. Cette augmentation est due à un accroissement de la diversité faunistique résultant des actions menées sur la rivière et aux conditions climatiques particulières de l'été 2007.

Les indices biologiques diatomées et macrophytes traduisent une qualité d'eau plutôt mauvaise et une eutrophisation importante du cours d'eau. Les efforts réalisés pour limiter les

apports de phosphore semblent avoir des effets, mais ils restent indispensables. De même, les nitrates, principale altération du cours d'eau dont l'apport est lié à la Nappe de Beauce mais également aux rejets domestiques urbains, sont à réduire en priorité.

L'atteinte d'un rapport azote/phosphore correspondant au niveau d'équilibre, ne pourra se faire qu'avec un abatement des nitrates. L'exploitation de la capacité des macrophytes à utiliser cet élément est une clé pour en diminuer les teneurs dans la rivière Essonne.

Malgré les fortes précipitations de l'été 2007, les développements bactériens montrent des niveaux élevés traduisant une mauvaise qualité d'eau limitant les activités de loisirs. Cette qualité montre les efforts qu'il reste à faire sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Les résultats physico-chimiques et les conditions météorologiques, bien qu'atypiques, mettent également en évidence que des actions sont à entreprendre sur le réseau d'eaux pluviales afin de limiter les apports de métaux, hydrocarbures et bactéries lors des épisodes pluvieux.

La qualité vis-à-vis des pesticides est bonne sur le cours de l'Essonne. Toutefois, le Glyphosate et l'AMPA, son dérivé, restent présents sur l'ensemble des stations de mesure. Il convient donc d'informer les usagers sur les bonnes pratiques de l'emploi de ces produits afin de réduire encore les concentrations dans le milieu naturel.

Gestion hydraulique de l'Essonne

Aujourd'hui, l'activité meunière a cessé mais les ouvrages hydrauliques demeurent et le mode de



gestion est conservé. Dans la zone de compétence du SIARCE, une quarantaine d'ouvrages hydrauliques ont été recensés (vannes, clapets, déversoirs, moulins...).

Un certain nombre d'ouvrages hydrauliques ont fait l'objet de travaux partiels ou totaux, conduits par le Syndicat à la suite d'événements hydrologiques sévères. Ces travaux ont montré leur efficacité en période de crue.

La gestion de la rivière est basée sur un principe de régulation à niveau constant de l'eau en amont de chaque ouvrage hydraulique, par rapport à un niveau de référence (ou niveau réglementaire). Cette obligation ne concerne que le niveau haut de la rivière. Chaque ouvrage hydraulique dispose de ce niveau légal de référence (règlement d'eau), auquel le propriétaire des ouvrages est tenu de se soumettre. Il doit donc manœuvrer les vannes en conséquence.

Afin de respecter les niveaux de gestion de la rivière, le SIARCE dispose de stations de mesure en une vingtaine de points depuis Gironville-sur-Essonnes jusqu'à Corbeil-Essonnes. Par ailleurs, une partie des ouvrages dispose d'un système de gestion automatisée.

Le règlement d'eau a été respecté en 2007 au droit de chaque ouvrage hydraulique dont le SIARCE a la gestion grâce aux consignes constamment transmises aux ouvrages par le biais de la télégestion.

Le programme de suivi, de gestion et de travaux entrepris depuis quelques années porte ses fruits et permet de mieux gérer la rivière.

Prévisions d'étiage en 2008

Depuis près de cinq ans, la pluviométrie est inférieure aux normales saisonnières.

La première conséquence concerne les nappes d'eau souterraines qui se vident plus qu'elles ne se remplissent, avec un impact direct sur les cours d'eau.

La seconde est donc hydrologique avec des débits d'étiage de plus en plus faibles (par exemple, plusieurs jours aux environs de $4 \text{ m}^3/\text{s}$ à hauteur de Corbeil-Essonnes).

Le débit moyen de la rivière Essonne issu entre 80 et 90 % des eaux de résurgence de la nappe de Beauce, est en baisse depuis 2002. La nappe continuant de baisser, les débits moyens de l'Essonne ne pourront augmenter.

L'analyse des données a permis d'établir un fuseau de corrélation permettant de calculer le débit d'étiage en fonction de la hauteur de la nappe de Beauce.

D'après la modélisation, le débit d'étiage de la rivière Essonne devrait être compris entre 3,3 et $3,9 \text{ m}^3/\text{s}$ au niveau de Corbeil-Essonnes à l'été 2008.

Il sera donc difficile pour le SIARCE de maintenir à la fois les niveaux réglementaires sur les différents biefs de la rivière et favoriser l'écoulement. Ce problème est récurrent et pose un certain nombre de difficultés, notamment pour satisfaire l'ensemble des acteurs et utilisateurs locaux en période de basses eaux.

En l'absence de dispositions particulières, notamment de la part de la Police de l'Eau, des problèmes sanitaires majeurs sont à prévoir (développement de cyanobactéries, pollution bactérienne, botulisme, leptospirose,

mortalité piscicole...). La baignade n'est certes pas autorisée dans la rivière Essonne, pourtant chaque été, bon nombre de personnes s'y baignent. De plus, la pratique du canotage reste autorisée notamment sur Corbeil-Essonnes.

L'utilisation de la liaison Essonne-Seine, alimentant le sud parisien en cas de pollution de la Seine, risque d'être impossible cet été. En effet, le débit minimum de fonctionnement

Des outils d'information géographiques et de métrologie au service des élus pour une plus grande lisibilité des projets



de la prise d'eau est de $4,25 \text{ m}^3/\text{s}$ d'après l'arrêté préfectoral définissant ses conditions d'utilisation.

Le SIARCE a donc saisi le Préfet afin que les mesures qui permettront de limiter les conséquences d'un étiage sévère sur le milieu naturel, la santé et la sécurité publiques soient prises le plus tôt possible.

Métrologie assainissement

Depuis 1997, le SIARCE s'est engagé en assainissement dans une démarche dite de "diagnostic permanent" qui permet de suivre le fonctionnement de tronçons du réseau d'assainissement intercommunal, délimités par les postes de relevage et la station d'épuration. Ces portions de réseau collectent les eaux usées de plusieurs communes soit partiellement soit en totalité.

Le bon état des eaux de l'Essonne ne sera atteint qu'en faisant des efforts sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Afin d'affiner cette sectorisation par commune, il convient donc d'effectuer - parallèlement au diagnostic permanent - des investigations supplémentaires par des campagnes ponctuelles dont le but est d'identifier le plus précisément possible les secteurs défectueux pour une intervention rapide et efficace.

Les débits moyens journaliers d'eaux brutes mesurées, au cours de la campagne assainissement 2007 à l'entrée de la station d'épuration de Corbeil Essonnes, étaient de 13 000 m³/j qui se décomposent en 3 700 m³/j d'eaux de la nappe qui s'infiltrent via les canalisations en mauvais état et de 9 300 m³/j d'eaux usées.

Le modèle hydraulique du réseau est aujourd'hui calé à partir des données de cette campagne de mesures. Il permet de connaître en tous points du réseau son comportement et permettra de simuler de manière efficace les futurs aménagements qui y seront mis en place, ou ceux qui seront nécessaires avec l'évolution de la population.

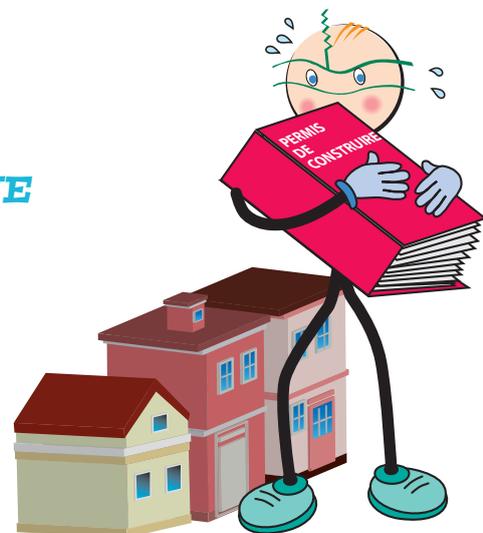
SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DU PATRIMOINE

La gestion des demandes d'autorisation de construire et d'aménager

La gestion cohérente de la ressource en eau, l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015, la mise en œuvre d'une politique fondée sur la santé et la sécurité publiques, ne peuvent se concevoir sans porter une attention particulière à l'ensemble des processus de modification du territoire, d'aménagement urbain, de création d'équipements, d'infrastructures qui, tous, peu ou prou, ont à terme un impact sur les eaux souterraines, les eaux libres et les milieux naturels.

Le SIARCE s'est ainsi engagé dans une politique volontaire d'évaluation de ces impacts au travers de l'analyse des demandes d'autorisation de construire et de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

L'essentiel de l'action s'est porté en 2007 sur la mise en œuvre d'une structure destinée à conforter le Syndicat dans son rôle de personne associée et consultée au titre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire et d'aménager. Le Comité syndical d'octobre 2007 a délibéré pour proposer aux collectivités adhérentes, au travers d'une convention partenariale, d'intégrer systématiquement le Syndicat dans le circuit d'instruction des demandes d'autorisation de construire et d'aménager et de l'associer très en amont lors de l'élaboration des projets d'aménagement.



En 2007, le SIARCE a instruit 318 dossiers de permis de construire qui, au titre de la Participation pour raccordement à l'Egout (PRE), ont rapporté 1 557 052 € à la collectivité dont 660 000 € reversés aux communes qui ne lui ont pas délégué la compétence collecte.

Il a été constaté une baisse de 22 % du nombre de dossiers instruits (318 contre 408 pour l'année 2006) qui s'explique en partie par la mise en œuvre de la Réforme du permis de construire issue de l'Ordonnance du 8 décembre 2005 et de son décret du 5 janvier 2007. Celle-ci a eu pour conséquence directe le basculement d'une partie des dossiers de demande d'autorisation (permis de construire) dans le régime déclaratif (déclaration préalable) ; soit 20% des dossiers traités par le SIARCE. Ces dossiers ne font plus l'objet de consultations.

Il faut noter cependant la part croissante de dossiers de permis de construire de logements collectifs (1/3 des permis), reflet du mouvement de densification du tissu urbain particulièrement remarquable pour la ville de Corbeil-Essonnes.

Il convient ainsi de rappeler qu'outre le calcul de la Participation pour Raccordement



à l'Egout, le SIARCE émet également un avis technique se traduisant par des observations et des orientations relatives à la cohérence des aménagements proposés au regard de la problématique globale de l'eau.

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Essonne a été retenu le 21 janvier 2004 au titre de l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, en application de la circulaire du 1er octobre 2002.

Les titulaires de cet appel à projet, ainsi que leurs partenaires financiers, ont élaboré un projet de convention qui fixe l'organisation du comité technique chargé de son application. Cette convention cadre comporte également un calendrier prévisionnel de réalisation ainsi qu'un plan de financement des actions, pour un montant total estimé à environ 6 millions d'€.

Malgré l'état d'avancement encourageant du programme, le PAPI, initialement prévu pour être réalisé en 3 ans (2004-2006), a été inclus dans le Plan Seine en 2007. La mise en œuvre des actions, qui a débuté en 2005, peut donc être poursuivie :

Les actions n° 1 et 2 : Informer et sensibiliser la population

Dès la fin de l'année 2006, différentes actions ont été lancées sur le bassin versant afin d'informer et de sensibiliser la popula-

tion, notamment les usagers et riverains, sur les mesures préventives pour réduire leur vulnérabilité face aux inondations, ainsi que les réflexes à acquérir en cas de crues.

Dans la continuité des actions de communication menées jusqu'alors auprès des riverains, des élus et des associations, un second Dossier de Demande de Subventions (DDS) relatif à la mise en place des actions n°1 et 2 a été envoyé aux différents financeurs en septembre 2007.

L'action n° 3 : Le schéma cohérent de fonctionnement du bassin versant

Le schéma cohérent de fonctionnement du bassin versant se compose d'une étude hydraulique et d'une étude hydrologique qui permettront de définir des zones expérimentales de ralentissement dynamique des crues

Ces études ont d'ores et déjà permis l'identification de trois secteurs de laminage s'étendant sur les communes de :

- Malesherbes, Buthiers,

- Nanteau-sur-Essonne, Boigneville,
- Etréchy, Auvers-Saint-George, Chamarande, Saint-Vrain, Bouray-sur-Juine et Itteville,
- Aulnay-la-rivière, Ondreville-sur-Essonne, Puiseaux, Briarres-sur-Essonne, Dimancheville et Orville.

Une étude foncière des zones humides riveraines (état du parcellaire, étendue des domaines...) a été réalisée afin de connaître les propriétaires concernés par les zones inondables du lit majeur sur l'ensemble du secteur d'étude et d'adapter le mode de gestion hydraulique.

L'action n° 4 : Le plan de gestion hydraulique

Le plan de gestion comprend une analyse fonctionnelle du système hydraulique qui permettra d'élaborer des stratégies de gestion, une modélisation de la rivière et des simulations qui ont permis d'établir, au niveau des ouvrages hydrauliques existants, les modes de gestion à respecter afin d'agir de manière coordonnée sur l'onde de crue. Pour chacune des zones potentielles de laminage identifiées



**Surveiller
l'impact des
constructions
sur les eaux
souterraines,
et les milieux
naturels, telle
est la mission
du service
aménagement
et patrimoine**

grâce aux résultats de l'action n° 3, des aménagements ont donc été proposés, évalués économiquement puis validés par le Comité Technique.

**Les actions n° 5 et 6 :
Développement et suivi du
réseau de mesures**

Les deux stations de mesure de débit ont été installées en 2006 sur la Juine en amont et en aval d'Etampes (à Ormoy-la-Rivière et à Morigny-Champigny). Ces stations sont désormais fonctionnelles et nous permettent d'avoir une connaissance du fonctionnement hydrologique de cet affluent de l'Essonne.

**Les actions n° 7 et 8 :
La mise en place et le suivi
du système d'annonce et
d'alerte de crue**

A partir des données météorologiques, débitmétriques et piézométriques de la DIREN, de Météo France et du SIARCE, ce système d'annonce et d'alerte de crue sera capable de prévenir la crue (mise en fonction des zones de laminage), alerter les acteurs locaux, la population, le SDIS..., puis suivre l'évolution du phénomène. En collaboration avec notre Service Métrologie, le Dossier de Demande de Subventions est en cours d'instruction.

**L'action n° 9 :
Les diagnostics
de vulnérabilité**

Afin de réduire l'ampleur des dommages directs (dégradation ou destruction de biens) et indirects (liés à l'arrêt de l'activité), une politique de réduction du risque doit être amorcée à tous les échelons. Ainsi, la mise en place de diagnostics de vulnérabilité auprès des entreprises les plus exposées aux inondations de l'Essonne et de ses affluents doit être encouragée et aidée.

**L'action n° 11 :
Les études d'avant-projets
de ralentissement
dynamique de crues**

Cette action est constituée d'études d'avant-projet (de faisabilité) de ralentissement dynamique sur des secteurs pilotes.

La restitution photogrammétrique et la topographie fine ont été lancées en 2006. La restitution photogrammétrique est achevée, les études de faisabilité sont en cours de réalisation.

Elles comprennent les aspects

fonciers et réglementaires, la validation des débits de projet proposés dans l'étude hydraulique globale, le dimensionnement des ouvrages hydrauliques, la proposition de maîtrise d'ouvrage, les chiffrages, l'étude d'impacts....

Avant de débiter les travaux de ralentissement dynamique de crue, il est indispensable de s'assurer qu'une politique globale a été développée en associant l'ensemble des acteurs du bassin versant de l'Essonne. Une solidarité entre les acteurs de l'amont et de l'aval facilitera tous les dialogues, tous les échanges et toutes les compréhensions.

**Les actions n° 12 et 13 :
Les travaux de
ralentissement dynamique
de crues**

Lors des trois derniers comités techniques, le bureau d'études chargé de l'élaboration des actions 3, 4 et 11 a présenté les travaux prévus sur les différentes zones visant à laminar les crues, ainsi que l'évaluation économique de chaque projet d'aménagement. Le comité technique ayant validé les propositions par le bureau d'études, les travaux de ralentissement dynamique de crue devraient débiter en 2008.

Il s'agira principalement de réhabiliter ou de créer des ouvrages hydrauliques, d'aménager des ouvrages d'alimentation et de vidange des champs d'expansion des crues et de protéger, consolider ou rehausser des berges.

**L'action n° 15 :
Animation et conduite
du projet**

Etant donné l'intégration du PAPI dans le Plan Seine en 2007, la convention financière, prévoyant



initialement le financement des actions relatives à l'animation et à la conduite de projets sur trois ans (2004-2006), a été reconduite entre les différents partenaires financiers (l'Etat, le Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la rivière la Juine et de ses affluents et le SIARCE).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie

Pour gérer de manière plus équilibrée la ressource, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé plusieurs outils de planification dont, et surtout, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Grâce à cet outil, chaque grand bassin hydrographique peut désormais mieux organiser et mieux prévoir ses orientations fondamentales.

La Loi du 21 avril 2004, transposant en droit français la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), impose la révision du SDAGE pour intégrer ces nouvelles exigences et notamment les objectifs de bon état pour toutes les eaux à l'horizon 2015. La mise en œuvre de cette directive prescrit la création ou la révision de deux outils essentiels que sont le pré-programme de mesures et l'avant-projet de SDAGE.

La révision du SDAGE du Bassin Seine-Normandie, confiée au Comité de Bassin chargé de définir une politique de gestion intégrée de l'eau, a débuté en 2005 et doit se clore au plus tard à la fin de l'année 2009. Le SDAGE devra ensuite être révisé tous les six ans.

L'avant-projet du programme de mesures

Dans le cadre de la DCE, un programme de mesures devra être validé en 2009. Il s'agit d'un ensemble d'actions de nature réglementaire, financière ou contractuelle qui devront permettre d'atteindre les objectifs définis dans le SDAGE. Le programme de mesures en est la déclinaison opérationnelle.

Par courrier du 6 avril 2007, le SIARCE s'est exprimé et a fait part de ses observations sur cet avant-projet de programme de mesures

L'avant-projet de SDAGE

Le SDAGE fixe les orientations fondamentales pour une gestion de l'eau dans le bassin Seine-Normandie. Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec ses dispositions. Dans le cadre de la DCE, le nouveau SDAGE sera validé par le Comité de Bassin Seine-Normandie en 2009.

Cependant, la DCE imposait l'élaboration d'un avant-projet de SDAGE pour la fin 2006. Même s'il ne s'agit que d'un avant-projet, il est clair qu'il préfigurera très nettement le SDAGE qui sera adopté en 2009.

Le projet de SDAGE a ensuite été proposé et finalisé lors du Comité de bassin du 10 juillet 2007. Enfin, le Comité du 29 novembre 2007 a validé les documents servant de support à la consultation du public, des assemblées territoriales, des commissions locales de l'eau, des chambres consulaires courant 2008.



De plus, afin de valider un certain nombre de propositions, l'avant-projet de SDAGE a été présenté à la Commission des Programmes et de la Prospective le 17 avril 2007. Cette commission, émanation du comité de bassin, assume les travaux préparatoires et le suivi du programme de mesures et du SDAGE.

Le SDAGE et le programme de mesures doivent être adoptés par le Comité de Bassin et approuvés par le Préfet Coordonnateur avant le 22 décembre 2009.

L'objectif du SDAGE est de gérer la ressource en eau. Débuté en 2005, il devra se clore en 2009 et sera révisé tous les 6 ans

**Le SAGE
Nappe de
Beauce et
Milieux
Aquatiques
Associés a
été initié en
1999 et a pour
objectif
l'atteinte du
bon état des
eaux
superficielles
et
souterraines
d'ici 2015**

Dans ce contexte, il est primordial de ne pas déroger à l'échéance de 2015 et de se donner les moyens d'atteindre le bon état des eaux à cette date. Le SIARCE mène depuis de nombreuses années une politique d'amélioration de la qualité de l'eau et continuera à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Au cours du premier semestre 2007, le SIARCE a émis son avis concernant le programme de mesures. Il sera également appelé à s'exprimer lors de la consultation publique en 2008, qui impliquera l'intervention d'une multitude d'acteurs publics et privés.

**Le schéma d'aménagement
et de gestion des eaux
"Nappe de Beauce
et milieux aquatiques
associés"**

Le SAGE Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques Associés a été initié en 1999. Il a pour but, dans l'esprit du SDAGE, l'atteinte du bon état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015. Cependant, il est rapidement apparu que le périmètre, initialement prévu pour les eaux souterraines de la

Beauce, n'était pas adapté à la gestion des eaux superficielles. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail géographique Essonne-Juine a été créé à l'initiative et sous la présidence du SIARCE.

Afin d'étudier les problématiques actuellement en cours de discussion au sein des différents comités de pilotage (définition des débits exutoires, rédaction de la stratégie du SAGE, définition du système de gestion volumétrique...), ce groupe de travail s'est réuni le 28 septembre 2007.

**La phase « tendances et
scénarios » du SAGE
nappe de Beauce et milieux
aquatiques associés**

Les phases 1 et 2, respectivement « Etat des lieux » et « Diagnostic » du SAGE, ont été validées en 2003 par la CLE (Commission Locale de l'Eau). Initiée en juillet 2005, la phase « Tendances et Scénarios » est la troisième étape de l'élaboration du SAGE Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques Associés. Après l'analyse des besoins et usages actuels, ainsi que de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il s'agit désormais de se projeter dans l'avenir et d'appréhender l'évolution du territoire du SAGE d'ici à 2015, dans l'optique de définir les décisions à prendre et de déterminer la stratégie de gestion future.

Lors du bureau de la CLE du 18 juin 2007, le bureau d'études a proposé un rapport provisoire de la Phase 3 présentant le tableau des actions et l'évaluation économique. Le programme d'actions ainsi proposé s'articule autour de 5 enjeux :

- gérer quantitativement la ressource,

- assurer durablement la qualité des ressources en eau souterraines,
- assurer durablement la qualité des ressources en eau superficielles,
- préserver les milieux naturels,
- prévenir et gérer les risques.

Une nouvelle version du document a ensuite été présentée lors de la réunion de la CLE du 3 juillet 2007. Lors du comité de pilotage le 26 septembre 2007, la méthodologie adoptée pour la rédaction du SAGE, ainsi que les propositions relatives à la concertation (rôle, compositions et organisation des différentes instances de concertation) ont été présentées.

Implications du SIARCE

Le SIARCE, étant partie prenante de ce comité de pilotage et travaillant activement à la prise en compte de l'ensemble des caractéristiques et spécificités de la vallée de l'Essonne, a pu formuler ses remarques et propositions. Celles-ci ont, pour une bonne part, été prises en compte par les bureaux d'études et acceptées par l'ensemble des acteurs présents aux réunions.

Lorsque la version finale aura été rendue à la CLE, le SIARCE, ayant déjà réalisé des propositions d'actions nécessaires à l'atteinte du « bon état » des masses d'eau, notamment dans le cadre du groupe de travail Essonne-Juine, émettra son avis sur ce document de manière sensée et ambitieuse.

Il s'assurera de la reprise de l'ensemble de ses propositions dans les tableaux de synthèse et veillera à ce que la version finale de l'avis de la CLE soit en totale concordance avec ses propositions et celles des membres du groupe de travail Essonne-Juine.



La définition des débits exutoires des rivières du SAGE nappe de Beauce et milieux aquatiques associés

Le SAGE a lancé en 2006 l'étude « caractérisation hydrologique et définition des objectifs de débits des rivières exutoires de la nappe de Beauce ». Cette étude, initiée par le Syndicat du Pays de Beauce et Gâtinais en Pithiverais, s'inscrit dans le cadre des réflexions de la CLE du SAGE Nappe de Beauce concernant l'amélioration du système de gestion volumétrique de la ressource en eau. Elle a pour but de contribuer à la caractérisation hydrologique des cours d'eau exutoires de la nappe de Beauce et de définir des objectifs de débits correspondants (objectifs d'étiage, seuils d'alerte, crise).

Implications du SIARCE

Fort de son expérience dans la métrologie et de sa connaissance de la rivière Essonne, le SIARCE a proposé, lors des comités de pilotage, des débits permettant une gestion en période de crise et un maintien de l'équilibre écologique dans le milieu.

Au mois de mars 2007, les études, jusqu'alors menées par le bureau d'études SAFEGE, ont été reprises par la DIREN Centre afin de prendre davantage en compte la corrélation entre les débits et le niveau de la nappe.

Archéologie

Cette quatrième année de travail de notre archéologue a permis d'élargir les investigations archéologiques à un territoire plus vaste que celui du lit mineur de la rivière.

A la suite du colloque archéologique qui s'est déroulé au SIARCE en novembre 2005, le recueil de textes des conférenciers réalisé par une association universitaire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne a été édité en 2007.

Concernant la rubrique archéologique de notre site Internet, des mises à jour ont été effectuées durant toute l'année et permettent de présenter un regard actualisé sur l'histoire des communes adhérentes au Syndicat.

A l'instar des années passées, nous avons axé nos recherches sur une meilleure connaissance du passé des communes adhérentes, mais également sur l'intérêt que peut représenter la recherche historique et archéologique à l'échelle de notre bassin versant.

Certaines d'entre elles ont permis de mieux appréhender l'évolution industrielle de la vallée de l'Essonne. Dans le cadre de l'élargissement de nos

connaissances sur le bassin versant, un important travail de recherche a été entrepris sur la Juine et ses aménagements.

Le suivi du chantier de démolition de l'ancienne papeterie de Corbeil-Essonnes a permis de mettre à jour la structure historique des bras de rivière sur le site. Ceux-ci seront en partie intégrés dans le projet d'aménagement du site.

Afin d'optimiser l'accès à l'ensemble des données historiques et archéologiques recueillies à ce jour, un projet a été élaboré afin de coupler ces informations à nos données cartographiques, en disposant ainsi d'un outil SIG (Système d'Information Géographique) « Archéo ». Il s'agit de réaliser une couche archéologique sur le bassin versant de la rivière Essonne et de mettre en place une banque de données de l'ensemble des informations historiques disponibles grâce à nos travaux de recherches. Les données seront adaptées selon le type d'utilisateur, en respectant les clauses de confidentialité conformément aux prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Une spécialité
qui intéresse
le public et
qui permet de
le sensibiliser
au patrimoine
et à l'environnement



Coopération décentralisée



Coopération décentralisée avec le Niger et le Mali, dans le cadre des "Objectifs du Millénaire" pour le développement de la Communauté Internationale

Le Syndicat s'est engagé dans une coopération décentralisée avec les pays en voie de développement. Cette action se place dans les « Objectifs du Millénaire » pour le développement de la Communauté Internationale qui veut que le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable soit diminué de moitié d'ici 2015.

Sous l'impulsion d'Elus du SIARCE, un groupe d'études a pu rencontrer les membres d'ONG (Organisations Non Gouvernementales) travaillant à la mise en place de projets d'actions de solidarité internationale ainsi que des Elus maliens et nigériens. Ces rencontres ont permis de définir un premier champ d'actions dans lequel le SIARCE désire s'investir. Deux projets ont été retenus :

- **Projet « Appui au développement local d'Ayorou » (NIGER)**

L'objectif de ce projet est, défini en fonction des priorités recensées par la population d'Ayorou, d'intervenir sur divers volets d'actions permettant, entre autres, d'améliorer l'hygiène et

l'assainissement de la commune et, par conséquent, la qualité de vie des habitants. Cette démarche consistera à la mise en salubrité d'un plan d'eau aujourd'hui en état d'abandon.

- **Projet « D'aménagement des eaux de surface et la gestion des ressources naturelles dans le bassin versant du TKLM (Térékollé-Kolimbinné-Lac Magui) » (MALI)**

Le projet est réalisé par l'ONG GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural). L'objectif spécifique de ce projet est de valoriser durablement et équitablement le potentiel agrosylvo-pastoral de la population du bassin versant TKLM.

Le SIARCE est amené à soutenir une action au titre de la solidarité internationale et des actions de coopération décentralisée prévues à l'article L 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. La subvention accordée de 10 000 euros pour l'année 2007 a été partagée à montant égal entre les deux projets.

Les Régies et missions particulières

Missions particulières

Le SIARCE réalise des prestations de maîtrise d'ouvrage pour son compte mais également pour d'autres maîtres d'ouvrage : en 2007 cela concerne l'opération Cœur de Bourg à St-Germain-lès-Corbeil et St-Pierre-du-Perray ainsi que l'opération de construction de réseaux pour le nouvel hôpital Sud Francilien.

La maîtrise d'œuvre de ces opérations a été confiée à la RIVE (Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne), générant une recette de 152 000 € HT.



LA RIVE (Régie Intégrée de la Vallée de l'Essonne)

En 2006, la RIVE a travaillé sur 21 dossiers générant environ 1 200 000 € de recettes et représentant un montant de 45 millions € HT, répartis comme suit :



15 opérations concernant l'activité du service « rivière » représentant 13 millions € HT :

- Etudes générales,
- Etudes d'aménagement de biefs,
- Equipements d'ouvrages hydrauliques ou de dispositifs de gestion,
- Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques,
- Rénovation de berges intégrant des circulations douces,
- Aménagement de zones humides,
- Installation de stations de mesure en continu,
- Aménagement de fossés et des affluents.

6 opérations concernant l'assainissement s'élevant à plus de 32 millions € HT :

- Etudes de faisabilité de réhabilitation de collecteurs intercommunaux,
- Réhabilitation de collecteurs intercommunaux et communaux,
- Mise aux normes du système d'assainissement,
- Construction de nouveaux collecteurs intercommunaux,
- Modernisation de la filière de traitement des boues de l'usine de dépollution.

LA RACINE (Régie d'Assistance, de Conseil, d'INGénierie et d'Etudes)

La RACINE a été missionnée pour mener à bien les opérations suivantes :

- Assainissement des eaux usées à Ballancourt-sur-Essonne,
- Programme pluriannuel d'entretien de la rivière. Cette mission nous a été confiée par la Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne et de ses affluents,
- Aménagement des étangs communaux et de la rue Pasteur de Vert-le-Petit,

Ces prestations ont généré de recettes de 95 000 € HT.



Les différentes missions réalisées par les régies génèrent des recettes importantes



Direction des Affaires Administratives et Juridiques

L'intercommunalité à l'honneur

L'année 2007 aura été marquée pour la Direction des affaires administratives et juridiques par des étapes et des actions importantes de la politique du Syndicat ayant permis, d'une part, de poursuivre la politique « rivière » à l'échelle du bassin versant de l'Essonne et, d'autre part, de renforcer et de développer aussi bien la compétence « rivière » que la compétence « assainissement », et enfin de renforcer la sensibilisation à l'E-administration, par une communication en interne et en externe de la gestion des dossiers de marchés publics.

Une étape dans la poursuite d'une politique « rivière » à l'échelle du bassin versant de l'Essonne

L'adhésion du Syndicat Intercommunal de l'Essonne Moyenne (SIEM)

La Direction des affaires administratives et juridiques a été particulièrement sollicitée dans l'étude de ce dossier dans la mesure où il était nécessaire que soit bien maîtrisé le processus d'adhésion d'un syndicat mixte (le SIEM) à un autre syndicat mixte (le SIARCE) et que soit bien articulées dans le temps les différentes prises de décisions des assemblées délibérantes respectives.

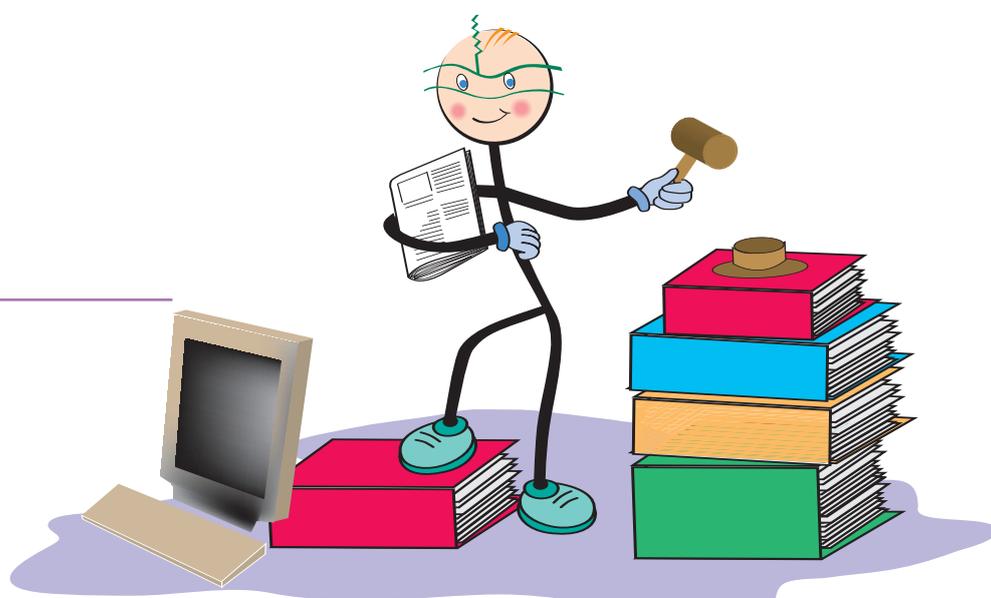
Le comité syndical du SIEM a délibéré le 5 novembre 2007 pour demander son adhésion au SIARCE, et a lancé la consultation des quatre collectivités qui

le composent et qui, toutes, ont délibéré favorablement.

Aussi, le Comité syndical du SIARCE du 29 novembre 2007 a-t-il approuvé à l'unanimité l'adhésion du SIEM au SIARCE, la modification des statuts en conséquence, et le lancement de la consultation des communes du Syndicat. Un point sur cette consultation a été présenté au Comité syndical du 21 février 2008 permettant de constater qu'à cette date la majorité était acquise. L'arrêté inter préfectoral devrait être signé dans le courant du mois de mars 2008.

L'extension du périmètre du Syndicat lui permettra d'intervenir sur de nouvelles communes situées le long de l'Essonne : dans le Loiret pour la commune de Malesherbes, et en Seine-et-Marne pour les communes de Nanteau, Buthiers et Boulancourt, sachant que le territoire de ces collectivités est compris dans le périmètre du





PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), dont le Syndicat a été titulaire et dont il est le pilote.

L'adhésion de ces quatre collectivités lui permet donc de lancer et de mener des actions concrètes à une échelle géographique se rapprochant du bassin versant de la rivière.

Une action importante pour la légitimité de la politique « rivière »

l'enquête CREDOC et la mission d'évaluation et de notation environnementales

L'enquête sur le consentement à payer des populations des communes riveraines de l'Essonne, s'est réalisée à travers une convention passée en mai 2007 entre M. Jean LUCIANI, Economiste conseil, enseignant à l'université Paris XI, le CREDOC, représenté par M. MARESCA, Directeur du département Evaluation des politiques publiques, et le SIARCE.

La mission d'évaluation et de notation environnementales a été confiée à l'Agence ARCET Notation, mission au terme de laquelle le Syndicat s'est vu attribuer le label "Terre durable" assorti de la note A+, note jamais accordée à une collectivité.



Les conclusions de cette enquête et de la mission d'évaluation, présentées au Comité syndical du 13 décembre 2007, ont fait ressortir des axes d'action, de développement et d'amélioration dans la gestion, à privilégier par le SIARCE pour les années à venir.

Le renforcement et développement des compétences « rivière » et « assainissement »

L'extension de la compétence « rivière » au ru des Prés Hauts et au ru des Flamouches

C'est au cours de la séance du Comité syndical du 25 octobre 2007 qu'a été présentée la modification des statuts en vue de l'intégration dans la compétence « rivière » du SIARCE, du ru des Prés Hauts et du ru des

Flamouches, situés sur les communes de Saint-Pierre-du-Perray, de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Saintry-sur-Seine.

Après consultation des communes adhérentes, la majorité qualifiée a été atteinte, une seule collectivité, la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne représentant la commune de Lisses, ayant voté contre. L'arrêté préfectoral modifiant les statuts a été signé le 11 février 2008.

Le Syndicat va donc pouvoir intervenir dans la gestion de ces deux rus, des réunions ayant été programmées avec tous les acteurs concernés pour faire le point sur ce dossier et proposer des actions en conséquence.

Réalisation de l'opération Cœur de Bourg

L'année 2007 a vu l'achèvement de l'opération « Cœur de Bourg »,

Suite à la mission d'évaluation et de notation environnementale réalisée par l'agence ARCET Notation, le SIARCE s'est vu attribué le label "Terre durable", assorti de la note A+, note jamais accordée à une collectivité

dont la réalisation n'a pu se faire que grâce à un montage juridique particulier permettant de prendre en compte la diversité des maîtres d'ouvrage : la Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU). Sur le plan administratif et financier, ce montage a permis de prendre toute la mesure de la complexité d'une telle action, mais a également servi de dossier test pour les futures opérations qui auraient à se dérouler selon ce même schéma.

Attribution des contrats de délégation de service public (DSP) des communes de Boissy-le-Cutté, de Vert-le-Petit et d'Echarcon

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement par la commune de Boissy-le-Cutté en septembre 2006 et par les communes d'Echarcon et de Vert-le-Petit en décembre 2005, de la collecte, du transport et de l'épuration de leurs eaux usées et pluviales, le service des affaires administratives et juridiques est intervenu dans l'organisation de la consultation en vue de passer les contrats de DSP selon les textes réglementant cette procédure. Les contrats ont été

attribués à la Société des Eaux de l'Essonne pour les communes de Boissy-le-Cutté et Echarcon, et à la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour Vert-le-Petit.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Syndicat de mener à terme une gestion globale et cohérente de la problématique assainissement.

**Sensibilisation
à l'E-administration**

L'année 2007 aura été pour le service celle de la mise en place volontariste de la communication informatique transversale des dossiers de marchés

publics, tant en direction des services du Syndicat que vers des prestataires extérieurs (financeurs, coordonnateurs, maîtres d'œuvre, entreprises).

Dans un premier temps, il s'agissait de permettre une appropriation collective des données, ce qui a été instauré par la mise en place d'une organisation appropriée sur le serveur sous la forme d'une « icône commune ». Cette organisation informatique a permis une synergie et une émulation qui a conduit le service à développer la quantité de documents mis à disposition (plans, DCE ...), grâce notamment aussi à l'acquisition faite par le service logistique d'un



**L'E-adminis-
tration, une
évolution
positive que
le service
souhaite
développer**

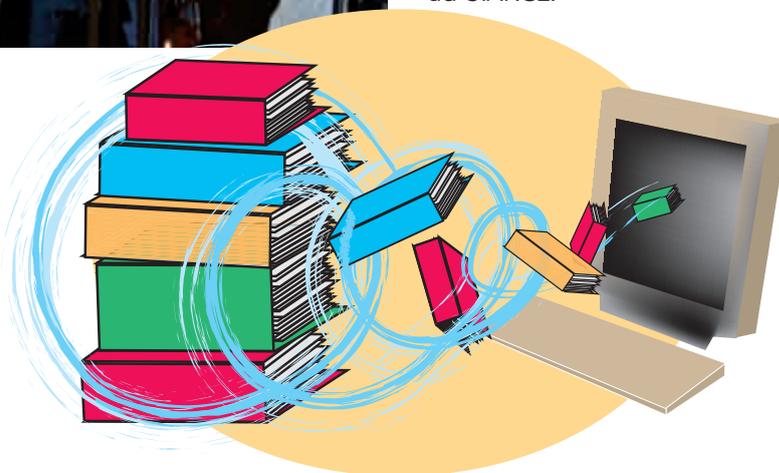


Sur la lancée de cette « dématérialisation » des documents, le service s'est fixé pour objectif de développer l'E-administration non seulement dans le domaine des marchés publics, mais également dans la gestion des délibérations. Une convention est en cours d'élaboration entre le Syndicat et la Préfecture et devrait permettre la transmission par voie électronique des décisions des instances délibérantes du SIARCE.

« copieur-scanner », matériel particulièrement professionnel.

Après 8 mois de fonctionnement, il est possible de dégager tous les aspects positifs de cette démarche :

- gain de temps dans la recherche des pièces dossiers de marchés et du déroulement de la vie de marchés
- rapidité de transmission vers les opérateurs extérieurs,
- informations toujours disponibles et ne dépendant pas d'une seule personne ou d'un seul service,
- importante économie de papier, d'encre, de coût de reproduction,
- gain de place dans les archives.



Direction de l'Information et des Relations publiques

À l'heure où les citoyens attendent plus d'information, plus de dialogue, plus de transparence, la communication publique locale, plus qu'un simple outil technique, s'affirme aujourd'hui comme l'instrument majeur dont disposent les Politiques pour faire connaître leur mission et agir au service de la démocratie locale.

Parce qu'elle est devenue une condition sine qua non d'une gouvernance réellement démocratique, parce qu'elle est au cœur de la relation entre les citoyens et la collectivité, elle exige éthique, rigueur et professionnalisme. Ni gaspillage ni propagande, loin des clichés, la communication assure la transparence quant à l'utilisation de l'argent public. Elle éclaire les décisions politiques et contribue pleinement à l'action et la responsabilisation des élus.

SERVICE COMMUNICATION

À l'heure où les citoyens attendent plus d'information, plus de dialogue, plus de transparence, la communication publique locale, plus qu'un simple outil technique, s'affirme aujourd'hui comme l'instrument majeur dont disposent les Politiques pour faire connaître leur mission et agir au service de la démocratie locale.

Parce qu'elle est devenue une condition sine qua non d'une gouvernance réellement démocratique, parce qu'elle est au cœur de la relation entre les citoyens et la collectivité, elle exige éthique, rigueur et professionnalisme. Ni gaspillage ni propagande, loin des clichés, la communication assure la transparence quant à l'utilisation de l'argent public. Elle éclaire les décisions politiques et contribue pleinement à l'action et la responsabilisation des élus.

1958-2008 : 50 ans d'Histoire

A l'occasion des 50 ans du SIARCE, nous avons édité le livre « Confluence, convergence et solidarité », qui retrace l'Histoire et la vie du Syndicat à travers les grandes évolutions de notre société. Cet œuvre se veut être une source de réflexion pour les élus, les riverains et, nous l'espérons, les générations futures.

En outre, nous avons organisé une cérémonie anniversaire, le 31 janvier 2008 et 1er février 2008 à Saintry-sur-Seine, sous le haut patronage de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'état chargée de l'écologie et du développement durable. Cette cérémonie, qui a réuni plus de 500 personnes, était une manière de rendre hommage à ces hommes et ces femmes dont l'engagement collectif au service de l'intérêt général a été exemplaire durant toutes ces années. Notre collectivité a su mettre en valeur ce sentiment de responsabilité que nous devons tous avoir à l'égard de notre environnement.

Retrouvez un clip vidéo retraçant les moments forts de la cérémonie des 50 ans du SIARCE sur www.siarce.fr





Imagineraient-on aujourd'hui un grand projet de ville sans en informer les citoyens ?

Imagineraient-on de relever sans communication les énormes défis de pédagogie, de sensibilisation et de changements de comportements que nécessite le développement durable ?

Non, parce que la communication de service public à laquelle nous croyons est synonyme d'accueil, d'écoute, de pédagogie, de relation, de compréhension mutuelle, de débat, de différence et de partage.

Réaffirmer le rôle de la communication c'est réaffirmer le sens du politique, faire grandir l'intérêt des citoyens pour la chose publique, faciliter la participation des habitants à la gestion de la cité. C'est là notre conviction, celle que nous portons chaque jour, celle que nous défendons dans l'intérêt de tous.

Dans cette dynamique, et face aux obligations légales de communiquer, le SIARCE a mis en place depuis déjà de nombreuses années des actions de communication, d'information et de sensibilisation efficaces auprès des élus et du grand public. En renforçant l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, supports numériques...) et avec un budget toujours maîtrisé, il a su mettre en place ces actions qui lui ont permis d'améliorer de façon significative sa productivité et son efficacité.

Le renforcement d'une communication de proximité, que l'on veut interactive et de qualité, nous permet aujourd'hui de proposer des actions répondant toujours mieux aux attentes des citoyens.

L'adhésion, le soutien et l'engagement croissants du monde associatif, comme en témoignent la signature de 16 conventions,

réaffirme notre volonté d'aller à la rencontre d'un public toujours plus nombreux afin de trouver ensemble des solutions face aux enjeux de notre société.

Face à l'actualité particulièrement riche en 2007 (Grenelle de l'environnement, Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France, 9e Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, etc.), le SIARCE et ses élus se sont attachés à répondre toujours mieux aux préoccupations environnementales des citoyens : 3^{ème} Journées Emeraude, Conférences citoyennes de l'Essonne, réunions publiques et visites de chantiers. Cette année a également permis de préparer une étape importante dans l'histoire du Syndicat : les 50 ans du SIARCE en 2008.

Nous vous invitons donc à découvrir les nombreux dossiers qui ont mobilisé la Direction et qui ont fait la richesse de l'activité 2007 :

Réunions et manifestations

Pour être efficace, une politique de communication doit être variée. C'est pourquoi, il est indispensable de développer une bonne politique de terrain en coordination avec les communes adhérentes afin d'informer le plus grand nombre sur nos activités.



Information et sensibilisation du plus grand nombre

- Réunion publique sur les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, 5 avril
- 3^{ème} Journées EMERAUDE 2007 à Fontenay-le-Vicomte, 1^{er} au 3 juin
- Conférences citoyennes de l'Essonne, 26 avril et 27 septembre



- Conférence de Jean-Luc Combrisson sur la géopolitique de l'eau à Vert-le-Petit, 20 octobre
- Réunion publique sur la réhabilitation des rus de Cerny et D'Huisson-Longueville, 26 octobre
- 21 classes rivières



Inaugurations et visites de chantier



- Inauguration de l'Opération « Cœur de bourg » et visite de chantier à St-Germain-lès-Corbeil et St-Pierre-du-Perray, respectivement les 13 janvier et 24 novembre
- Inauguration des étangs de Vert-le-Petit, 20 octobre
- Inauguration des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, du moulin de Boutigny et de la dérivation de Gironville, 1^{er} juin



Promotion de notre savoir-faire

- Accueil d'une délégation japonaise, 20 septembre



- Visite d'une centaine d'agents du Conseil général de l'Essonne, 12 octobre
- Venue du Syndicat Intercommunal d'Essonne Moyenne, 26 octobre
- Rencontre avec d'autres Syndicats du bassin versant de l'Essonne, 7 décembre



Fêtes et opérations spéciales

- Fête du cresson à D'Huisson Longueville, 25 mars
- Journée de l'Environnement à Boissy-le-Cutté, 31 mars
- Semaine du Développement durable à Mennecey, du 1er au 7 avril
- Festival à Corbeil comme à Venise, 7 et 8 avril
- Soirée historique 'Essonne, eau, énergie' à Echarcon, 26 juin
- Opération 1 arbre 1 école de juin à novembre
- Comité de suivi du Contrat de Bassin, 22 novembre



Prévention des inondations

- Réalisation de classes rivière
- Interventions auprès des collèges et lycées
- Réunions publiques et Séances de formation destinées aux élus
- Guide pour tout savoir sur le risque inondation dans le bassin versant de l'Essonne



Publications

A l'heure où l'accès aux Nouvelles Technologies d'Informations et de Communication (NTIC) se simplifie, les supports écrits restent encore aujourd'hui une valeur sûre.

- SEMAFORE 1995-2015
- « Votre station d'épuration aux normes européennes »
- Zoom n°12 Opération « Cœur de Bourg » à St-Germain-lès-Corbeil et St-Pierre-du-Perray
- Rapport d'activité 2006
- Discours des vœux 2007
- Zoom n°13 Opération « Moulin de Boutigny » à Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne
- Travaux tranche 3 et transfert de compétences à Corbeil-Essonnes
- Recueil des actes du colloque archéologique « Des rivières, des hommes, une longue histoire... »



Multimédia

La mise en place d'outils multimédias performants a permis d'accroître l'impact de notre communication et de toucher un plus large public.

DVD

- « Mais où va donc l'eau de la maison ? » : Film sur le fonctionnement de la station d'épuration du SIARCE
- Coffret 6 DVD sur les 3^{ème} Journées EMERAUDE

SERVICE INFORMATIQUE



Face aux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales, en matière notamment de dématérialisation des échanges, d'entretien de la rivière, de surveillance de la qualité de l'eau et de gestion du risque inondation, le service informatique a poursuivi en 2007 la mise en place d'outils performants.

Celui-ci a également renforcé son rôle d'assistance et d'accompagnement des Directions en poursuivant la mise en place de systèmes facilitant le recueil des informations, le traitement de celles-ci, leur diffusion et stockage pour une consultation rapide et ce, dans un souci constant de maîtrise des dépenses.

Evolution du standard téléphonique

Dans le cadre de notre contrat de location du standard téléphonique, nous avons fait le choix de renouveler notre parc télécom et de privilégier la téléphonie en « voix sur IP » (Protocole Internet) qui consiste à véhiculer l'ensemble des communications via le réseau Internet. Cette modification permettra, d'une part, de générer une économie de 460 € par mois et, d'autre part, de renouveler notre parc téléphonique avec des postes plus performants et intuitifs.

Gestion des courriels externes

Jusqu'en 2007, l'ensemble des courriels externes étaient gérés

par notre fournisseur d'accès internet. Suite au renouvellement du serveur messagerie et à la mise en place de la téléphonie en « voix sur IP », notre ligne internet SDSL a migré vers une liaison adaptée. Afin d'avoir une gestion plus souple des boîtes aux lettres des utilisateurs, nous avons souhaité les gérer directement en interne (remise directe), générant ainsi une économie de 72€ par mois.

En parallèle, nous avons mis en place un nouveau système anti-virus et un anti-spam. Ce dernier permet de mieux maîtriser les courriers indésirables par un système de filtrage et d'éviter ainsi l'encombrement inutile des messageries.

Recyclage du matériel

Depuis la création du service informatique en 2000, et dans le cadre de notre démarche de protection de l'environnement, l'ensemble du matériel défectueux et des consommables usagés, du type toner et cartouche d'encre, est recyclé par des entreprises agréées.

Amélioration du système de sauvegarde des données

Le système de sauvegarde permet de préserver l'ensemble des configurations serveurs et des données du SIARCE. Actuellement, ces données sont sauvegardées sur des bandes





SERVICE LOGISTIQUE

magnétiques de type LTO (Linear Tape Open ou Bande linéaire ouverte) pouvant contenir jusqu'à 14 bandes de 200 Go chacune en compressé.

Aujourd'hui, cette solution présente des faiblesses, c'est pourquoi nous avons étudié une solution permettant une fiabilité à 100 % de notre système de sauvegarde, une augmentation des capacités de stockages et une meilleure gestion.

Le suivi au quotidien du parc informatique et télécom

Tout au long de l'année, le service informatique a en charge le bon maintien du parc informatique et télécom : assurer la sécurité des échanges et des données traitées, disponibilité du système d'information en tenant compte des évolutions (mises à jour, nouvelles version de logiciel ou matériel...), veille technologique, gestion financière et négociation avec les différents partenaires ou fournisseurs.

En parallèle, le service informatique assure une prestation de conseils et d'accompagnement de l'ensemble des Directions sur différents projets tels que la mise en place de la dématérialisation des données, la vidéo-gestion des ouvrages hydrauliques de la rivière Essonne, la mise en place de nouvelles solutions logicielles...

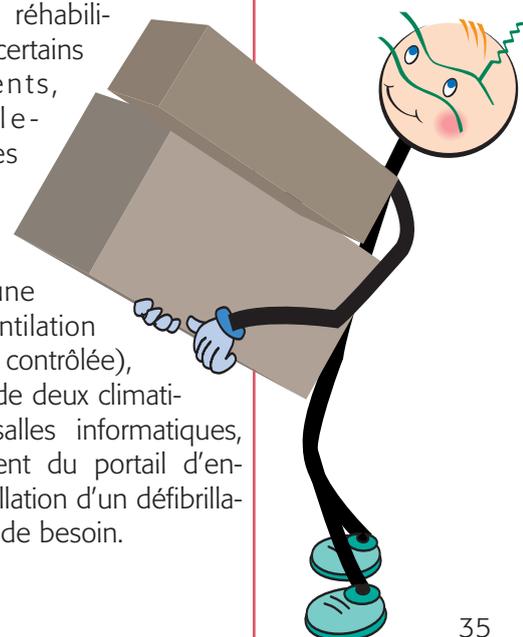


En 2007, le service logistique a poursuivi ses efforts afin de répondre toujours plus efficacement aux besoins des salariés et d'améliorer ainsi la productivité du SIARCE.

Il s'est ainsi attaché à améliorer la gestion et la mise à disposition de matériels performants, comme notamment les supports audiovisuels, lors notamment de présentation d'études et de travaux aux élus ou au citoyens, désormais incontournables pour la présentation de nos activités et pour la bonne compréhension des dossiers.

Il a également optimisé l'agencement et la réfection des locaux et ce, dans un souci constant de réduction des coûts énergétiques.

Enfin, un effort tout particulier a été porté à l'hygiène et la sécurité du bâtiment afin de répondre aux normes en vigueur : formation des agents d'entretien, réhabilitation de certains équipements, renouvellement des détecteurs incendie, réhabilitation d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée), installation de deux climatiseurs en salles informatiques, remplacement du portail d'entrée et installation d'un défibrillateur en cas de besoin.



Direction des Finances et des Ressources Humaines

L'activité du SIARCE et de ses régies est retranscrite dans plusieurs budgets pour obéir à des règles comptables et juridiques.

Après consolidation de ces budgets et extraction des écritures d'ordre, les dépenses totales 2007 du Syndicat s'élèvent à 15,5 millions d'euros TTC.

SERVICE FINANCES



Après 4 années d'investissements très importants (2002 à 2005), les années 2006 et 2007 ont permis de solder les opérations inscrites au Contrat de bassin (2002–2007) et de réunir l'ensemble des conditions institutionnelles, juridiques et financières nécessaires au lancement de nouveaux programmes de travaux d'envergure (mise aux normes de la station d'épuration, réhabilitation des réseaux de transport et de collecte des eaux usées, aménagements des berges de l'Essonne, travaux du Plan d'Actions de Prévention des Inondations).

2007 : année de transition pour l'investissement

Comment se répartissent les dépenses 2007 liées à l'investissement soit 11.2 M€ TTC ?

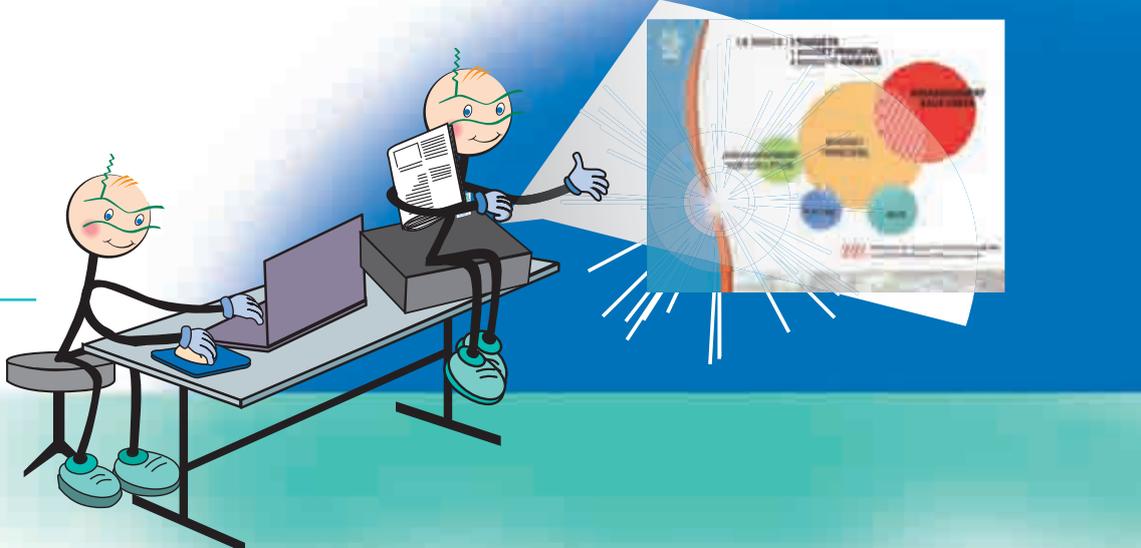
- 8,8 M€ TTC de dépenses d'équipement (études préalables, travaux, acquisitions)

Elles concernent :

L'assainissement des eaux usées : 4.1 M€
Les travaux réalisés pour d'autres collectivités : 3 M€
La rivière : 1.6 M€
Les eaux pluviales : 0.1 M€



- 2,4 M€ TTC de charges financières liées aux investissements



Ces dépenses incluent le remboursement des emprunts ayant financé les investissements passés (capital et intérêts) pour 2,3 M€ dont 1,21 M€ pour l'assainissement et 1,05 M€ pour la rivière et les frais de ligne de trésorerie liés au portage des opérations en cours.

Comment les dépenses liées à l'investissement ont-elles été financées ?

Le financement des dépenses liées à l'investissement 2007 est assuré par :

- les participations d'autres collectivités (travaux pour compte de tiers) : 2,92 M€
- des subventions et participations d'équipement : 1,98 M€

Ces subventions et participations d'équipement ont été attribuées par :

- le Département : 0,60 M€
- la Région : 0,43 M€
- l'Agence de l'Eau : 0,50 M€
- l'Etat : 0,33 M€
- les aménageurs : 0,12 M€

- l'emprunt : 1,54 M€ dont 1,22 M€ pour l'assainissement
- les remboursements de TVA : 0,83 M€
- des produits financiers : 0,17 M€

L'équilibre est assuré par l'autofinancement (prélèvement sur les recettes de fonctionnement) et le solde des subventions à percevoir en 2008 (restes à réaliser).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières) : 4,24 M€ TTC

Elles se répartissent de la façon suivante :

- 2,06 M€ pour l'assainissement eaux usées
- 1,09 M€ pour la rivière
- 0,88 M€ pour l'activité « régies et missions » qui concerne toutes les compétences
- 0,17 M€ pour l'assainissement eaux pluviales
- 0,04 M€ pour les compétences gaz et électricité

Ces charges sont relativement fixes, à la différence des dépenses d'équipement, et concernent :

- Des charges de personnel (43 agents en poste au 31/12/2007) : 1,98 M€ TTC

Après une baisse régulière pendant trois ans (moins 6 postes de janvier 2004 à décembre 2006 et développement du travail à temps partiel), les effectifs ont été stabilisés puis augmentés d'un poste en fin d'année pour faire face à l'accroissement de la charge de travail qu'ont engendré les transferts de compétences « eaux usées », « eaux pluviales » « gaz » et « électricité ».





Les charges de personnel sont stables de 2006 à 2007.

- **Des charges à caractère général : 1.70 M€ TTC**

0,56 M€ pour l'assainissement
0,69 M€ pour la rivière
0,45 M€ pour les autres compétences

Les principales charges sont les suivantes :

- les frais d'exploitation et de maintenance des systèmes de mesure « rivière » et « assainissement » et des ouvrages hydrauliques 0.60 M€
- l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et bassin de rétention 0.14 M€
- la communication et les relations publiques 0,14 M€
- les assurances 0,12 M€
- la téléphonie, la maintenance informatique 0.11 M€
- les fluides et les fournitures 0,09 M€
- le conseil juridique et les frais de contentieux 0,08 M€

- **Des reversements de recettes aux collectivités membres : 0,17 M€ TTC**

Ils concernent la participation pour raccordement à l'égout et les redevances versées par les concessionnaires gaz et électricité

- **Les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : 0.39 M€ TTC**

Les recettes courantes :

Les dépenses courantes vues précédemment sont financées par plusieurs types de recettes dont les principales sont les suivantes :

Les recettes courantes du budget assainissement

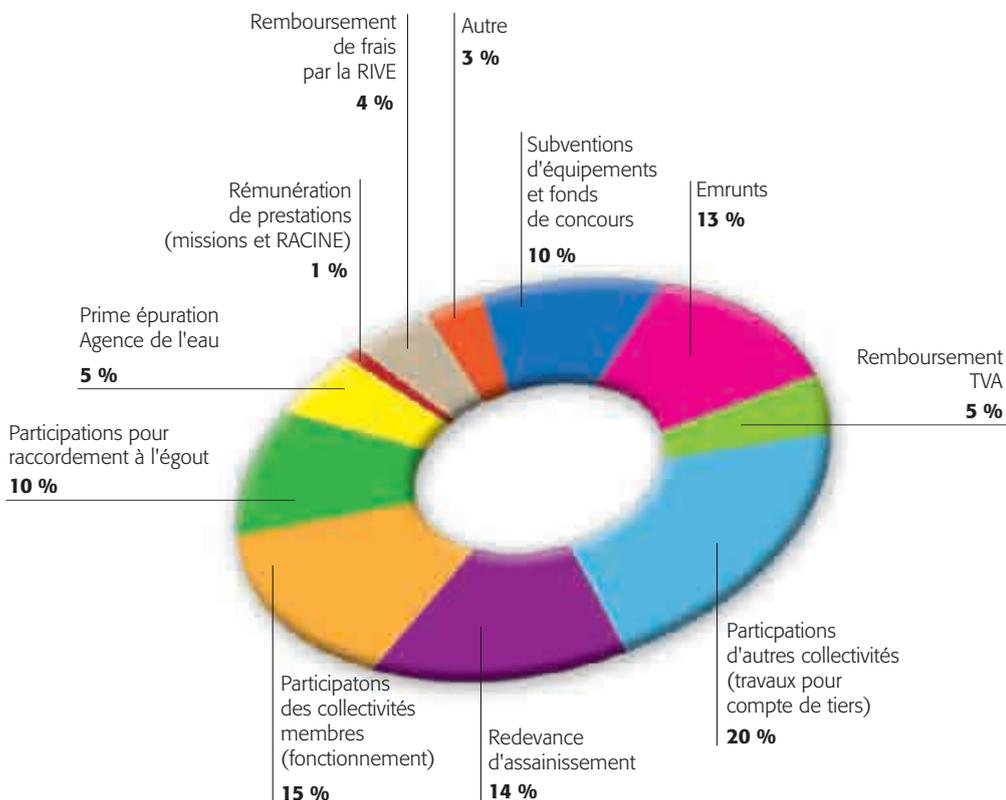
- **La redevance d'assainissement : 2,06 M€ TTC**

Elle est payée par l'utilisateur avec sa facture d'eau et finance les charges de collecte, transport et épuration des eaux usées.

Compte tenu d'une consommation moyenne de 50 m³ d'eau/personne/an, la redevance assainissement payée au SIARCE s'élève en 2007 à 22.7 € HT/habitant/an (moyenne) et permet par exemple

- de rembourser les emprunts et de payer les intérêts de la ligne de trésorerie : 6.5 €
- d'autofinancer des travaux et d'épargner pour des investissements futurs : 5.7 €
- de payer le personnel : 5.6 €
- de faire fonctionner et d'entretenir les stations de mesure sur le réseau d'assainissement : 0.5 €
- de communiquer : 0.4 €

Répartition des recettes réelles 2007 (budgets consolidés)



- **La participation pour raccordement à l'égout :**
1.47 M€ TTC

Sa perception est liée à la délivrance d'un permis de construire. La personne qui fait construire, et peut bénéficier du raccordement à un réseau d'assainissement préexistant, contribue ainsi aux dépenses d'amélioration du réseau et du système d'épuration.

Cette recette a plus que doublé entre 2006 et 2007 du fait, en particulier, de la construction du nouveau Centre Hospitalier Sud Francilien et d'une urbanisation importante de la commune de Corbeil-Essonnes. Ces constructions génèrent par ailleurs des dépenses importantes de redimensionnement des installations (réseaux, extension des capacités de traitement de la station d'épuration).

- **Les primes versées par l'Agence de l'Eau : prime épuration 0,50M€ TTC, prime AQUEX 0.25 M€**

Les recettes courantes du budget général

- **Les participations des collectivités membres :**
2,26 M€ TTC dont 2.02 M€ TTC pour la rivière.

Suivant le choix des communes, les participations peuvent être soit budgétaires (dépenses inscrites dans le budget de la commune ou du groupement membre du Syndicat) soit fiscalisées (le contribuable communal paie la participation au SIARCE avec ses impôts locaux).

La participation « rivière » concerne l'ensemble des communes membres et représente en moyenne 18.5 € TTC/habitant/an (dont 9.4 € sont payés par les impôts locaux des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières).

Ces 18.5 € TTC/habitant/an permettent de financer :

- le remboursement de la dette et les intérêts de la ligne de

- trésorerie 9.8 €
- le fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques et stations de mesure 4.7 €
- le personnel 3.2 €
- les autres charges 0.8 €

Les recettes courantes de la régie RACINE : 0,11 M€ TTC

Ce sont les rémunérations des missions d'assistance, de conseil et d'ingénierie qu'elle réalise pour d'autres collectivités après mise en concurrence.

Le financement des dépenses de structure par l'activité de la « RIVE »

Les dépenses liées aux missions de maîtrise d'œuvre que le SIARCE a assuré avec sa régie RIVE (frais de personnel et de structure), soit 0.64 M€ TTC en 2007, ont été intégrées au plan de financement des opérations d'investissement et ont donc été largement subventionnées.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2007, le SIARCE employait 43 agents

Au cours de l'année 2007, 6 agents sont partis et 7 agents ont été recrutés, dont un à l'issue d'un stage de fin d'études réalisé au SIARCE.

Un poste supplémentaire d'ingénieur a été créé en fin d'année pour permettre l'exercice des compétences « eaux usées » et « eaux pluviales » transférées par les communes de Boissy-le-Cutté et Corbeil-Essonnes. Ce

poste est financé par les recettes supplémentaires engendrées par ces transferts.

Une répartition par statut et sexe proche des moyennes nationales

- 64 % stagiaires ou titulaires de la fonction publique (moyenne nationale 2005 : 70 %)
- 34 % non titulaires (CDD de droit public)
- 2 % contrats emplois jeunes (CDD de droit privé)

- 57 % de femmes (moyenne nationale 2005 : 59 %)

- 33 % d'hommes (moyenne nationale 2005 : 31 %)

Moyenne d'âge : 41 ans

Un taux d'absentéisme qui reste faible

En 2007, le nombre moyen de jours d'absence pour maladie ordinaire est de 3.6 jours (moyenne nationale 2005 : 10.8 jours).

Un niveau de qualification élevé

Les agents du SIARCE exercent essentiellement des fonctions d'expertise, de conception et de contrôle des missions réalisées par nos prestataires. Le niveau d'étude des agents est donc élevé.

< Bac	30 %
Bac	5 %
Bac + 2	16 %
Bac + 3	7 %
Bac + 4	2 %
Bac + 5	40 %

NB :
Les moyennes nationales 2005 sont issues du Bulletin d'Informations Statistiques de la DGCL d'octobre 2007 qui fait la synthèse des bilans sociaux 2005 établis par les collectivités locales

Prévention, santé, sécurité au travail : partenariat avec le médecin du travail

Le personnel du SIARCE est exposé à des risques sanitaires liés au contact régulier avec les eaux usées et stagnantes.

L'un des risques majeurs est de contracter la leptospirose, maladie infectieuse provoquée par une bactérie qui vit essentiellement parmi les rongeurs (rats) mais aussi dans les zones où il y a de l'humidité et de l'eau. La contamination se fait surtout par contact avec les milieux souillés, par les animaux infectés.

Après avoir établi la liste et le profil de poste des agents en contact avec la rivière et les eaux usées, le service des ressources humaines a saisi le Docteur Christophe CHEMIN, médecin du travail, d'une demande d'avis sur les risques encourus et les mesures de prévention.

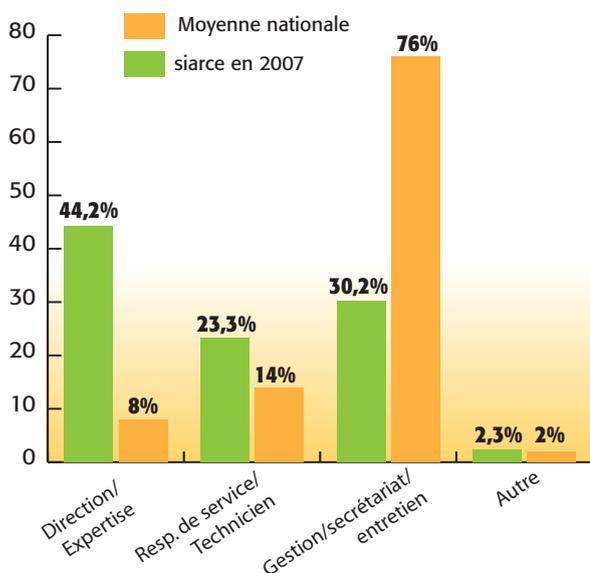
Ce dernier a identifié 20 agents exposés à des degrés divers au risque de leptospirose. Il les a sensibilisés aux risques et informés sur les mesures de prévention individuelle (hygiène) et médicale (vaccination).

Suite à cette campagne d'information, 17 agents ont accepté de se faire vacciner dans le cadre d'une campagne menée par le service de médecine professionnelle et financée par le SIARCE.

Désormais, un suivi régulier des vaccinations est assuré par le médecin du travail. Des rappels de vaccinations antitétaniques ont été effectués dans le cadre des visites annuelles et une campagne de vaccination anti-grippe a été organisée.

La vaccination est la première étape d'une démarche plus large de prévention des risques professionnels en partenariat avec le service de médecine professionnelle.

La répartition par catégorie d'emploi est également très différente de la répartition moyenne nationale :





Bilan et perspectives : Interview de Jean-Luc Combrisson



Le Siarce vient de fêter ses 50 ans. Quel regard portez-vous sur ce demi-siècle écoulé et quels enseignements en tirez-vous pour les 50 prochaines années ?

L'histoire du Siarce possède une triple dimension. Une dimension réactive d'abord. Le développement du Syndicat est en effet inséparable de l'émergence, plus particulièrement au tournant des années 1960 et 1970,

le front des matières premières alimentaires. La question de l'accès à l'eau se situe à bien des égards au cœur du drame qui se joue aujourd'hui dans de très nombreux pays. L'histoire du Siarce s'inscrit également, à une échelle plus nationale, dans ces évolutions institutionnelles fortes qu'ont été les lois de décentralisation, le développement de l'intercommunalité et la mise en place de nouvelles échelles de décisions. Enfin, le développement du Syndicat est intimement lié à l'histoire locale, celle du département de l'Essonne. En l'espèce, l'un des événements majeurs a clairement été l'émergence, dans le paysage institutionnel, d'Evry Ville Nouvelle. Face à cette agglomération fondée sur un plateau – une anomalie historique si l'on se souvient du rôle structurant que les cours d'eau ont joué dans l'émergence de toutes les grandes civilisations ! – le Siarce a su faire valoir le poids historique de la vallée de l'Essonne, ce qui a in fine permis de préserver la spécificité de communes telles que Corbeil-Essonnes.

de nouvelles problématiques liées à la protection de l'environnement, au développement durable et à la santé publique. Il s'agit de problématiques mondiales qui n'ont cessé de prendre de l'ampleur, comme en témoigne la situation actuelle sur

Cela dit, l'histoire du Siarce n'est pas que réactive. Elle possède également une dimension plus proactive, plus anticipatrice.





L'histoire du Siarce, c'est en effet celle d'un certain nombre de responsables, notamment politiques, qui ont su dépasser les clivages politiques traditionnels pour mettre en œuvre une politique anticipatrice de l'assainissement et prendre en compte la spécificité du territoire essonnien. Ces premiers responsables n'ont jamais oublié le rôle joué par les cours d'eau dans le développement des territoires. Ils ont également pris très tôt conscience des enjeux socio-économiques et environnementaux que véhiculait la question de l'eau. Qu'on ne l'oublie pas ! En créant, en 1958, sa station d'épuration, le Siarce avait 20 ou 30 ans d'avance sur de nombreuses grandes agglomérations françaises ! Pour dire les choses autrement, le Siarce n'a pas attendu que tout le monde se peigne en vert pour prendre à bras le corps les problématiques d'environnement et de développement durable ! La capacité à anticiper les problèmes et à réagir très vite et efficacement : voilà ce qui, à mon sens, caractérise le Siarce depuis 1958. Mais que l'on ne s'y trompe pas : Derrière cette évolution, il y a 50 années de difficultés, d'épreuves et de combats ! En la matière, les 15 dernières années ont été

particulièrement denses. Cette période qui démarre en 1992 et qui a vu le Siarce se transformer en profondeur fut tout sauf un long fleuve tranquille ! Mais le résultat est là : le Siarce est aujourd'hui porteur de vraies conceptions de synergies inter-communales et d'une vraie politique territoriale de la vallée de l'Essonne.

Maintenant, qu'en sera-t-il pour les 50 prochaines années ? Au cours des cinq dernières décennies, nous avons à mon sens davantage semé que récolté. Certes, nous avons fait des avancées majeures : nous avons structuré un syndicat, développé des outils spécifiques, affirmé haut et fort nos valeurs, mené à bien de très nombreux projets. Mais nous devons à présent franchir une nouvelle étape. Avec un objectif central à atteindre : que ce que nous avons réussi à faire à l'échelle des 29 communes du Siarce le soit désormais à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. A l'heure où le réchauffement climatique fait peser sur le monde entier des risques considérables et où la question de l'eau génère de plus en plus de conflits, le Siarce aura bien entendu un rôle considérable à

jouer. Pour cela, il nous faudra développer de nouveaux outils mais aussi accentuer notre effort de communication auprès du plus grand nombre. Sensibiliser les populations aux grands enjeux de l'eau : tel est à mon avis l'un des grands défis des prochaines années. C'est à cette condition que nous pourrions gagner la bataille de l'eau.

La mandature mars 2001 - mars 2008 vient de s'achever, quel bilan général tirez-vous de ce mandat qui fut particulièrement dense ?

Ce long mandat – une année de plus que les mandats locaux traditionnels – est vraiment celui au cours duquel nous avons solidifié les bases du Siarce. Si l'on fait un bref retour en arrière, la période 1958-1992 avait été celle de la gestation du Siarce ; 1992-2001, une période de montée en puissance et de construction. C'est à ce moment que nous avons affiné nos conceptions et développé nos



**Bilan et perspectives :
Interview de
Jean-Luc Combrisson**

outils Signe (Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement) et Sémafore (Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation). Ce fut aussi une époque de tensions et de divergences politiques. Il a fallu qu'on trouve notre place dans le paysage institutionnel.

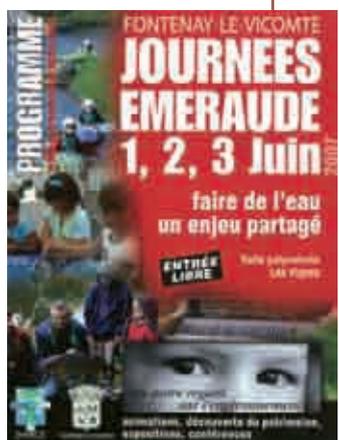
Comparées aux mandatures précédentes, les années 2001-2008 ont marqué un vrai tournant dans l'histoire du Siarce. Nous avons renforcé nos bases ou, comme on le dit au rugby, développé les fondamentaux. Il suffit de faire le bilan de cette mandature pour se rendre compte combien elle a été fondatrice de tout notre avenir. C'est au cours de cette période en effet que nous avons déve-

loppé notre site internet, organisé les journées Emeraude, promulgué la Charte Emeraude (Engagement Moral pour une Ecologie Raisonnée, un Aménagement et un Usage Durables de l'Essonne) – qui est un peu notre Bible – organisé les conférences citoyennes, systématisé les visites de chantiers et les réunions publiques. D'une manière générale, nous nous sommes tournés vers l'extérieur, considérant que la bataille de l'eau ne pouvait pas seulement être gagnée à coups de réalisations techniques mais qu'elle passait également par une élévation du degré de sensibilisation des populations.

Sur le plan technique, cette mandature qui s'achève a été particulièrement riche. Pour ne prendre que les principales réalisations, nous avons, avec notre entrée dans la Commission Locale de l'eau et la mise en place du Groupe de travail Essonne-Juine présidée par le président du Siarce, participé à l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés. Or, le SAGE sera l'un des grands enjeux de l'avenir. C'est au cours de ce mandat aussi, et après un appel à projets lancé par

Roselyne Bachelot alors secrétaire d'Etat à l'Ecologie, que nous avons sorti le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Nous sommes aujourd'hui en train de devenir un vrai site pilote en matière de lutte contre les inondations. 2001-2008, c'est également la période au cours de laquelle nous avons fait aboutir des dossiers particulièrement importants : la station d'épuration, qui vient couronner une bataille de près de 15 ans, les travaux sur les réseaux intercommunaux (notamment sur les grands collecteurs en traversée de Corbeil-Essonnes), l'opération «Cœur de bourg» sur Saint-Germain-lès-Corbeil et Saint-Pierre-du-Perray, opération qui nous permet de démontrer nos capacités à faire de l'aménagement coordonné de réseaux et ce, pour le plus grand bien des finances publiques et des citoyens. C'est en outre au cours de ce mandat que le Siarce est devenu un vrai syndicat de rivière. En témoigne notamment le très grand nombre d'investissements réalisés sur l'Essonne en matière d'ouvrages hydrauliques.

On pourrait citer bien d'autres avancées, tout aussi importantes. Ainsi, c'est au cours de la mandature qui s'achève que nous avons mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), développé nos outils (notamment pour la numérisation du cadastre), accentué nos efforts en matière de coopération décentralisée, renforcé nos liens avec les associations. Essentiel aussi a été le changement de dimension du Siarce, d'abord à la suite du transfert au syndicat de l'ensemble des compétences réseaux de Corbeil-Essonnes, puis avec l'entrée de trois communes de Seine-et-Marne et de



la Communauté de communes du Malesherbois, dans le Loiret. Le Siarce est ainsi en train de prendre une dimension interdépartementale, et même interrégionale. Il s'agit d'une évolution forte qui constitue un premier pas vers la création de cet outil à l'échelle du bassin que nous appelons de nos vœux et qui, seul, sera en mesure de mettre en œuvre les orientations du SAGE et de relever les grands défis de l'avenir.

La mandature a également été marquée par la publication d'études importantes. L'étude de l'économiste Jean Luciani sur l'impact socio-économique des activités du Siarce d'abord. Entre autres conclusions, cette étude a montré que notre syndicat, loin d'être le rassemblement de technocrates budgétivores que certains se plaisent parfois à dénoncer, s'appuie au contraire sur une équipe caractérisée par

un haut niveau de productivité et de responsabilité. Le bilan carbone ensuite, une initiative que, faut-il le rappeler, nous sommes la première collectivité du département à avoir prise. Enfin, l'audit développement durable mené par une agence de notation indépendante, Arcet Notation, à la suite duquel nous avons obtenu le label Terre Durable, assorti de la meilleure note jamais obtenue par une collectivité locale. Au-delà des conclusions dont ils sont porteurs, ces audits montrent que le Siarce est prêt à se confronter au regard des autres et qu'il ne craint pas de voir ses modes de fonctionnement scrutés à la loupe. J'ajouterai à ces trois études l'enquête faite par Jean Luciani et le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie) sur le consentement à payer des habitants des communes riveraines de la rivière



Essonne. Elle a notamment montré que les populations étaient parfaitement conscientes des problèmes liés à l'eau, et qu'elles étaient même prêtes, dans leur grande sagesse, à accepter des augmentations de fiscalité pour soutenir une véritable politique de l'eau telle que le Siarce la propose. A l'issue de ce mandat, nous pouvons en somme faire valoir de très nombreux acquis concrets. Mais nous avons également, avec ces études, commencé à préparer l'avenir. On m'a parfois reproché de faire trop d'études. Mais elles constituent autant de diagnostics préalables sans lesquels il n'est pas d'actions efficaces. Rien ne sert de courir si on ne sait dans quelle direction aller... Elles donnent aux élus tous les éléments leur permettant de prendre les décisions qui s'imposent.

A vos yeux, la mandature a-t-elle connu des échecs ?

De vrais échecs, non. Mais des dossiers différés et des obstacles, oui. Il faut avoir à l'esprit que la complexité juridique et institutionnelle ne facilite pas les choses. Nous avons eu des difficultés en fin de mandat pour obtenir les subventions recher-





chées. Nous avons également subi une certaine inefficacité de l'Etat au niveau de sa politique de l'eau. Un certain nombre de dossiers ont en outre pris du retard. Je pense notamment à la réhabilitation des réseaux communaux ou à la mise en conformité des branchements particuliers. Il est très important que ces dossiers aboutissent lors de la prochaine mandature.

Qu'en est-il du dossier sensible de l'EPTB à fiscalité propre, l'un des grands enjeux pour le Siarce ?

Il avance, mais très lentement. Beaucoup de choses restent à faire. La notion d'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) existe déjà dans les textes mais il faut faire évoluer leurs structures. Nous avons des contacts avec un certain nombre de responsables politiques et je ne désespère pas de pouvoir mettre en œuvre le principe d'expérimentation.

L'enjeu est en effet capital. Le développement de la fiscalité propre est le seul moyen pour le Siarce de se développer. On ne pourra répondre à l'attente des acteurs institutionnels – y compris l'Etat – sans une authentique révolution fiscale. En attendant d'atteindre cet objectif, nous pouvons franchir des étapes. Nous devons notamment développer les synergies entre la Juine et l'Essonne et ce, dans un esprit de responsabilité. On ne gagnera pas la bataille de l'eau si



chacun gère son bout de rivière dans son petit coin. Il ne s'agit pas d'aller coloniser nos voisins mais de tenir compte des réalités géographiques et topographiques. Une goutte d'eau se moque pas mal des frontières et des couleurs politiques ! Les problèmes de cours d'eau se posent désormais en termes de supra-communalité. Et tel est bien l'enjeu de l'EPTB à fiscalité propre. C'est la seule manière d'obtenir l'autonomie financière, sans laquelle il n'est pas d'autonomie politique. Mais c'est aussi le seul moyen de mutualiser les efforts financiers.

Quels seront les grands chantiers de la prochaine mandature ?

Le premier d'entre eux est bien sûr l'adoption, avant la fin de l'année 2008, d'un programme de mandature. Ce doit être un vrai programme d'actions, dans l'esprit de ceux des précédentes mandatures. Il faut également préparer le futur contrat territorial qui permettra, de façon concertée avec ses principaux signataires (Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général de l'Essonne), de se doter des moyens d'atteindre les

objectifs de bon état des eaux. Pour atteindre cet objectif, nous n'avons plus qu'un mandat, celui qui courra entre 2008 et 2014. Je rappelle en effet qu'il a été officiellement décidé en décembre dernier, par la Direction régionale de l'Environnement Ile-de-France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, d'atteindre le bon état des eaux en 2015 sur les deux masses d'eau Essonne. Il faut donc redoubler d'efforts et retrousser nos manches.

La prochaine mandature verra également la poursuite de la mise en œuvre du PAPI de manière à aller jusqu'au bout du programme de prévention des inondations. Le Siarce continuera en outre à prendre toutes ses responsabilités dans l'élaboration de documents comme le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie et le SAGE. Nous sommes déjà très impliqués dans ces réflexions, notamment à travers la présence du président du Siarce dans le bureau de la Commission locale du SAGE et à travers la présidence du groupe de travail



Essonne-Juine. Nous allons continuer à faire valoir notre point de vue dans le cadre des enquêtes publiques afférentes à ces schémas directeurs, comme d'ailleurs nous l'avons fait dans le cadre du Grenelle de l'environnement ou de la troisième loi sur l'eau de décembre 2006. Nous sommes un vrai syndicat politique au sens noble du terme qui donne son avis sur les grands choix stratégiques de l'avenir. Si on ne comprend pas qu'il faut faire de l'anticipation et raisonner aux bonnes échelles territoriales, si on ne comprend pas que la question de l'eau est d'abord une question d'urbanisme et d'aménagement du territoire, alors on ne pourra pas atteindre le bon état des eaux et les générations futures seront face à de grosses difficultés, si ce n'est des situations catastrophiques dans les domaines de la santé et de la sécurité.

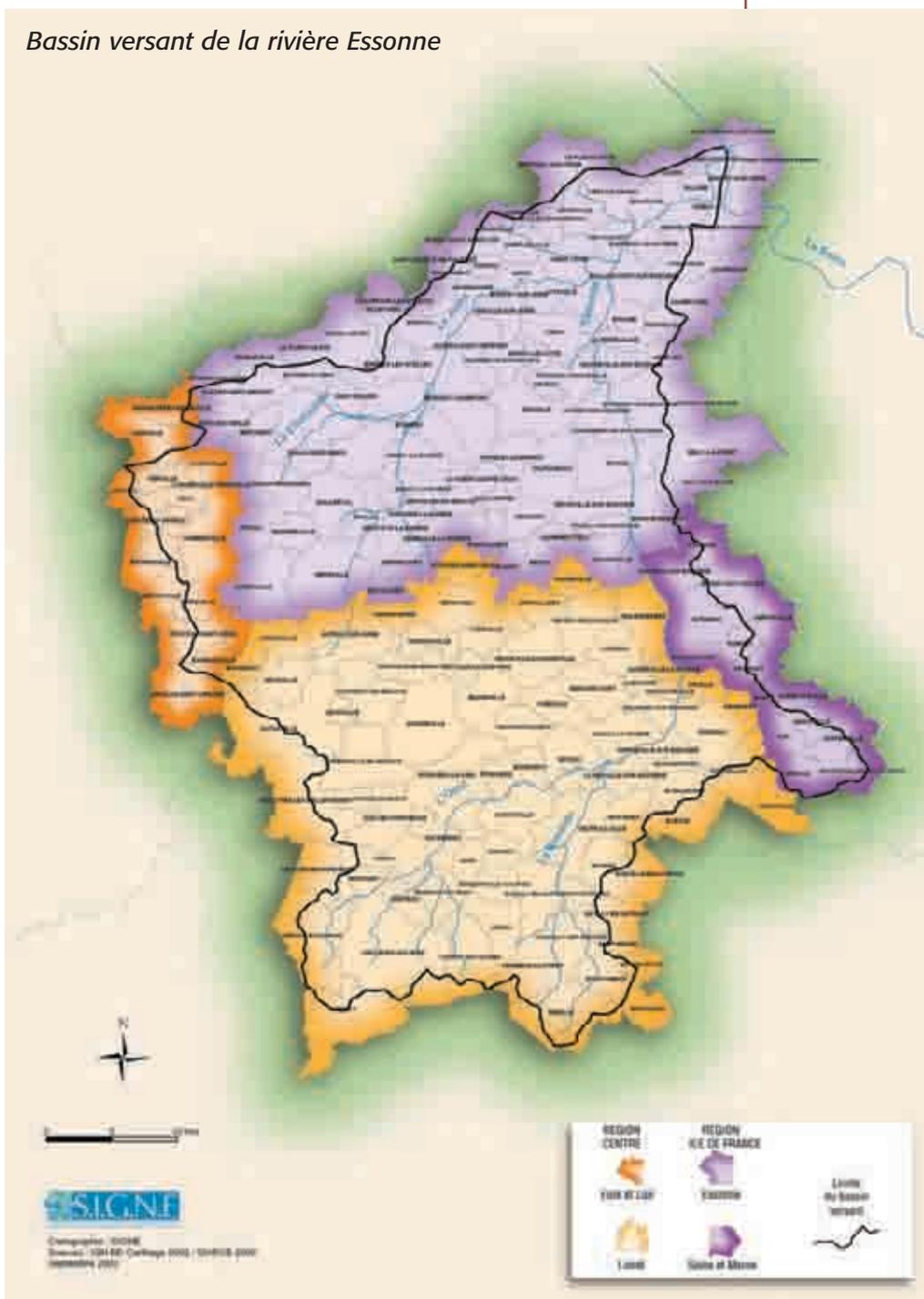
La notion de changement d'échelle n'est-elle pas finalement au cœur de la nouvelle mandature ?

C'est bien en effet de changement d'échelles – au pluriel – dont il s'agit. Echelle temporelle d'abord, dans la mesure où

nous avons de vraies obligations à respecter à l'horizon 2015-2020. Echelle spatiale ensuite, tant il est vrai, je le redis à nouveau, que nous ne pourrions gagner la bataille de l'eau sans que soient mis en place des outils rationnels de gestion des eaux à l'échelle des sous-bassins versants. Echelle thématique enfin : il faut désormais raisonner de manière transversale, de

manière à prendre en compte l'ensemble des activités humaines, y compris les activités industrielles et agricoles. Pas dans un souci de conflit, bien entendu, mais en cherchant à mettre en œuvre de vraies solidarités actives entre tous les acteurs concernés par la gestion de la ressource en eau. Ces changements d'échelles supposent notamment qu'on raisonne

Bassin versant de la rivière Essonne



**Bilan et perspectives :
Interview de
Jean-Luc Combrisson**

en terme d'EPTB, de fiscalité propre, et qu'on développe nos outils Signe et Sémafore.

Pour répondre aux exigences réglementaires en matière de santé et sécurité publiques, le Siarce met en place de nombreuses actions. Pourtant, les instances publiques accordent moins de subventions et le montage des dossiers se complexifie. Cette situation n'entrave-t-elle pas vos missions ? Comment le Siarce peut-il surmonter ce paradoxe ?

Il faut dire clairement que le système moyenâgeux des participations communales, système qui fait que les élus sont plus tentés d'être les représentants de leur commune au sein du syndicat que de vrais acteurs engagés dans un enjeu qui se joue désormais à l'échelle supracommunale, n'est plus adapté. L'un des



objectifs est d'arriver à des développements forts sinon en matière d'EPTB, du moins en matière de nouvelles solidarités financières. Mais je ne peux, à ce stade, être trop précis sur la manière dont ces objectifs seront atteints. Ce dont je suis sûr, c'est qu'ils doivent l'être. Quant aux difficultés à obtenir des subventions, cela signifie que nous devons être encore plus performants, rigoureux et opiniâtres.

de Michel Binant. Comment percevez-vous ce renouveau ? Quel message voudriez-vous adresser aux nouveaux élus ?

On peut penser qu'une partie de ces nouveaux élus va découvrir le Siarce, ou du moins certains de ses aspects. Il y aura donc, tout naturellement, une formation à dispenser sur les spécificités du Syndicat, les enjeux dont il est porteur et son positionnement par rapport aux autres acteurs institutionnels. Ce sera un grand moment de partage d'expériences, d'idées et d'objectifs.

Au nouveaux élus qui nous rejoignent, j'ai envie de dire : « inscrivez-vous dans la continuité de

2008 est une année charnière sur le plan politique : une bonne moitié de nouveaux élus a rejoint le Siarce et un nouveau président vient d'être élu en remplacement



ce qui a été fait par le passé, mais, surtout, faites preuve d'anticipation et de courage, quitte à aller à contre-courant des idées dominantes ! » Le Siarce n'a rien à gagner à la démagogie. Compte tenu de l'importance des enjeux liés à l'eau et des contraintes réglementaires à respecter, son rôle ne cessera de se renforcer. Il lui faudra donc continuer à investir. Or, qui dit nouvelles dépenses dit augmentation du budget, et donc de la fiscalité. Il ne s'agit bien sûr pas d'ouvrir les vannes ni de faire n'importe quoi. Si des économies doivent être faites, ce n'est pas au niveau du Siarce, dont je rappelle qu'il a atteint un niveau de productivité remarquable. Les élus doivent s'interroger sur la fiscalité mais ils doivent se poser les bonnes questions : on ne peut pas jouer avec la santé et la sécurité publiques. La question du budget du Siarce doit être posée en toute responsabilité. De ce point de vue, les résultats de l'enquête menée par Jean Luciani et le CREDOC dont nous avons déjà parlé sont riches d'enseignements. Ils démontrent une vraie sensibilité des populations aux problématiques de l'eau et une capacité remarquable à en saisir les enjeux financiers, sociaux et économiques.

Le 27 septembre 2007, le Siarce a organisé la 2^e conférence citoyenne de l'Essonne afin d'apporter sa contribution au Grenelle de l'environnement. En octobre 2007, cette contribution s'est concrétisée par le vote à l'unanimité de 26 propositions par les élus du Siarce. Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ?

Hélas, ce que je craignais est en train de se confirmer : la montagne du Grenelle de l'environnement est en train, dans le domaine de l'eau, d'accoucher d'une souris. Au motif que la loi sur l'eau de décembre 2006 était déjà passée par là, il n'y a pratiquement pas eu de débats sur la question centrale de la gouvernance de l'eau, c'est-à-dire la clarification des compétences et le rôle imparti à chacun des acteurs institutionnels. Au final, la loi sur l'eau a été décevante et le Grenelle de l'environnement n'a pas traité le problème de l'eau ! L'ensemble n'est qu'un projet fourre-tout dans lequel on ne trouve pas grand chose. A l'heure où nous parlons, nous sommes en train de digérer les conséquences de la loi du l'eau. Pour qu'elle

puisse être mise en application, il faut une centaine de textes réglementaires : cela signifie une cinquantaine de décrets d'application et autant d'arrêtés et de circulaires ministériels. Or, à ce jour, une moitié de ces textes seulement a été publiée. Pour dire les choses clairement, nous sommes en plein maquis juridique ! Une fois de plus, le Législateur a accouché d'un millefeuille indigeste alors qu'il aurait fallu simplifier les choses. Que peut-on faire ? Evidemment continuer à travailler pour faire avancer nos propositions. J'espère que le nouveau président du Siarce saura donner à cette question la dimension qu'il convient et entraîner un maximum de partenaires dans l'action.

A entendre certains, le Siarce serait géré comme une entreprise, ce qui en ferait une collectivité pour le moins atypique dans le paysage institutionnel. Que leur répondez-vous ?

Que je n'oppose pas le public et le privé. Après tout, on parle bien d'entreprises privées et d'entreprises publiques. Pourquoi faudrait-il toujours introduire des fractures qui n'ont





Et vous-même, qu'est-ce qui vous fait courir, alors que vous pourriez, selon l'expression consacrée, « couler des jours tranquilles » ?

D'abord et avant tout la passion de la *res publica*, de la chose publique, de l'intérêt général. Je suis profondément attaché aux valeurs républicaines, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité transcrites sur la médaille du SIARCE par le triptyque « Responsabilité, Équité, Solidarité » et qui sont au cœur de notre magnifique Charte d'éthique, la Charte Émeraude. A mes yeux, seule l'action publique permet de garantir l'application de ce corpus de valeurs. Et l'action publique ne peut être envisagée sans l'engagement individuel. Penser en homme d'action et agir en homme de pensée, tel est mon credo, dont j'ai la satisfaction de constater chaque jour qu'il est largement partagé au SIARCE.

pas lieu d'être ? Au même titre que les entreprises privées doivent être citoyennes, les entreprises publiques doivent, à mes yeux, être productives et performantes. Si une entreprise privée n'est pas productive, cela touche les intérêts de ses actionnaires. Mais si une entreprise publique ne l'est

pas, c'est l'ensemble de la société, des citoyens-contribuables-usagers, qui est concernée. C'est la raison pour laquelle j'attache tant d'importance à la manière dont les services du Siarce fonctionnent, à la qualité des équipes et à leur productivité. Alors oui, le Siarce est géré comme une entreprise. Mais il l'est avec le souci constant de l'intérêt général. C'est peut-être cela la vraie spécificité de notre syndicat.





Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement
et de Restauration
de Cours d'Eau
37 Quai de
l'Apport-Paris -
91813
Corbeil-Essonnes
Cedex
tél. 01 60 89 82 20
Fax 01 64 96 41 42
courriel :
siarce@siarce.fr
site : www.siarce.fr

Standard

Tél : 01 60 89 82 20 • Fax : 01 64 96 41 42
E-mail : siarce@siarce.fr • Site Web : www.siarce.fr
Astreinte (24h/24h et 7j/7j) 06 85 91 00 54

Direction Générale

Jean-Luc COMBRISSEON
01 60 89 82 22 • jl-combrisson@siarce.fr

Adjoint :

Lionel LEGRAND
01 60 89 82 25 • l-legrand@siarce.fr

Direction de l'Information et des Relations Publiques

Jean-Jacques AZRIA
01 60 89 82 45 • jj-azria@siarce.fr

Direction des Finances et des Ressources Humaines

Anne CATTE
01 60 89 82 28 • a-catte@siarce.fr

Direction des Affaires Administratives et Juridiques

Driss ENNAGADI
01 60 89 82 26 • d-ennagadi@siarce.fr

Direction de l'Eau, de l'Aménagement et de la Gestion du Patrimoine

Christian SPEISSMANN
01 60 89 94 63 • c-speissmann@siarce.fr

Direction de l'Assainissement et des Réseaux

Lionel LEGRAND
01 60 89 82 25 • l-legrand@siarce.fr

AOUT 2008

Directeur de la publication :
Xavier DUGOIN
Directeur de la rédaction :
Jean-Luc COMBRISSEON
Chef de projet :
Jean-Jacques AZRIA
Rédaction :
l'ensemble des Directions
Conception et corrections :
Service Communication
Nathalie LAVENIR :
01 60 89 82 47
Caroline MASSON :
01 60 89 94 64

Maquette, mise en page,
Impression :
ALINEA Corbeil-Essonnes
01 60 89 51 90



Imprimé sur papier recyclé

Copyright SIARCE reproduction interdite sans autorisation ©



*“ Agir ensemble aujourd’hui
pour donner un avenir à notre futur ”*

